

LARC/10/REP

RAPPORT

Panama (Panama)
26-30 avril 2010

Trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes



ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

États Membres de la FAO desservis par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes:

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	Équateur	Paraguay
Bahamas	El Salvador	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie	Guyana	Sainte-Lucie
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela

Lieu et date des conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes:

Première	-- Quito (Équateur), 18-25 septembre 1949
Deuxième	-- Montevideo (Uruguay), 1-12 décembre 1950
Troisième	-- Buenos Aires (Argentine), 1-10 septembre 1954
Quatrième	-- Santiago (Chili), 19-30 novembre 1956
Cinquième	-- San José (Costa Rica), 12-21 novembre 1958
Sixième	-- Mexico (Mexique), 9-20 août 1960
Septième	-- Rio de Janeiro (Brésil), 17-27 novembre 1962
Huitième	-- Viña del Mar (Chili), 13-29 mars 1965
Neuvième	-- Punta del Este (Uruguay), 5-16 décembre 1966
Dixième	-- Kingston (Jamaïque), 2-13 décembre 1968
Onzième	-- Caracas (Venezuela), 12-20 octobre 1970
Douzième	-- Cali (Colombie), 21 août-2 septembre 1972
Treizième	-- Panama (Panama), 12-23 août 1974
Quatorzième	-- Lima (Pérou), 21-29 avril 1976
Quinzième	-- Panama (Panama), 8-19 août 1978
Seizième	-- La Havane (Cuba), 26 août-6 septembre 1980
Dix-septième	-- Managua (Nicaragua), 30 août-10 septembre 1982
Dix-huitième	-- Buenos Aires (Argentine), 6-15 août 1984
Dix-neuvième	-- Bridgetown (Barbade), 5-13 août 1986
Vingtième	-- Recife (Brésil), 2-7 octobre 1988
Vingt et unième	-- Santiago (Chili), 9-13 juillet 1990
Vingt-deuxième	-- Montevideo (Uruguay), 28 septembre-2 octobre 1992
Vingt-troisième	-- San Salvador (El Salvador), 29 août-2 septembre 1994
Vingt-quatrième	-- Asunción (Paraguay), 2-6 juillet 1996
Vingt-cinquième	-- Nassau (Bahamas), 16-20 juin 1998
Vingt-sixième	-- Mérida (Mexique), 10-14 avril 2000
Vingt-septième	-- La Havane (Cuba), 22-26 avril 2002
Vingt-huitième	-- Guatemala (Guatemala), 26-30 avril 2004
Vingt-neuvième	-- Caracas (Venezuela), 24-28 avril 2006
Trentième	-- Brasilia (Brésil), 14-18 avril 2008
Trente et unième	-- Panama (Panama), 26-30 avril 2010

**RAPPORT DE LA TRENTE ET UNIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES**

Panama (Panama), 26-30 avril 2010

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. La présente publication ne peut être, intégralement ou partiellement, reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé - électronique, mécanique, photoreprographique ou autre - que ce soit sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation doit être adressée à la Division du Directeur de l'informatique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie), et préciser l'objet et l'étendue de la reproduction.

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe	Page
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	1 - 86	1
RAPPORT DE LA CONFÉRENCE		
Cérémonie d'ouverture de la session plénière	87- 89	14
Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur	90	14
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	91	14
Déclaration du Directeur général	92 - 95	14
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	96 - 97	15
Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment mise en application du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le réseau de bureaux décentralisés Vers une conception nouvelle du réseau de bureaux décentralisés	98 - 109	15
Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial	110 – 111	17
Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	112 – 115	17
Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2008-2009) et suite donnée aux principales recommandations issues de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes	116 – 120	18
Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et Commission des pêches intérieures pour l'Amérique latine (COPESCAL)	121 -125	19
Situation à Haïti, le processus de reconstruction: aspects de la sécurité alimentaire et de l'agriculture à prendre en compte dans la future programmation	126 - 131	20
Sécurité alimentaire et nutritionnelle et droits de l'homme: le droit à l'alimentation	132 - 138	20
Suite donnée à l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »	139 - 140	21
Exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région au cours de l'exercice biennal	141 - 142	21

suivant

	Paragrophes	Page
Présentation de rapports et propositions intéressant les sous-régions des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud	143 -146	21
Autres questions	147 - 155	23
RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE		
Ouverture de la réunion du Comité technique	156	25
Élection du Président et des Vice-Présidents du Comité technique et nomination du Rapporteur et des membres du Comité de rédaction	157	25
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux du Comité technique	158 - 159	25
Situations d'urgence à l'échelle mondiale et régionale: Gestion des risques et réactions aux situations d'urgence dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, en Amérique latine et dans les Caraïbes	160 - 169	25
Promouvoir les synergies et la collaboration entre la Convention sur la diversité biologique, la Commission des ressources génétiques de la FAO et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	170 - 176	26
Le changement climatique et ses incidences sur la production agricole, forestière et halieutique en Amérique latine et dans les Caraïbes	177 - 185	27
Mise en valeur du territoire rural et incidences institutionnelles, en Amérique latine et dans les Caraïbes	186 - 192	28
Rapport sur le Codex Alimentarius et la sécurité sanitaire des aliments dans la région	193 - 195	28
Réunions des groupes sous-régionaux: Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud	196	29
CONCLUSION		
Date et lieu de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes	197	29
Adoption du rapport (y compris le rapport du Comité technique)	198	29
Clôture de la Conférence	199 - 202	29

ANNEXES	Page
A. Déclaration du Directeur général	30
B. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	37
C. Proposition de la sous-région des Caraïbes	42
D. Proposition de la sous-région de l'Amérique centrale, du Mexique et de la République dominicaine	45
E. Proposition de la sous-région de l'Amérique du Sud	47
F. Déclaration de la société civile	49
G. Déclaration de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	53
H. Déclaration de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	55
I. Ordre du jour du Comité technique et de la session plénière	60
J. Liste des documents	62
K. Liste des participants	64

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment mise en application du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le réseau de bureaux décentralisés

Vers une conception nouvelle du réseau de bureaux décentralisés

À l'attention des États Membres de la région:

La Conférence:

1. a pris note de la proposition avancée selon laquelle les participants aux réunions plénières du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) auraient la possibilité d'établir des contacts directs avec le Représentant régional et avec les représentants sous-régionaux, par vidéoconférence ou par d'autres moyens, quand le président du GRULAC le jugerait utile.

À l'attention de la Conférence de la FAO:

La Conférence:

2. s'est déclarée favorable aux mesures envisagées dans le Plan d'action immédiate et aux changements qui y sont prévus concernant les attributions et responsabilités des bureaux décentralisés. En revanche, elle s'est dite inquiète des effets possibles qu'aurait une application indifférenciée des huit critères de rationalisation figurant dans l'action 3.84 du PAI. Elle a rappelé à ce sujet qu'une simulation de l'application de cinq de ces huit critères avait abouti à un résultat alarmant, à savoir la suppression de 94 pour cent des bureaux de pays de la FAO.

3. Elle a souligné qu'on ne pouvait en aucun cas s'appuyer uniquement sur des critères de coût et d'efficacité administrative au sens strict pour orienter les décisions sur la décentralisation. Elle a rappelé combien était importante la présence de l'Organisation dans les pays de la région et souligné que presque tous les bureaux décentralisés de la FAO, notamment ceux qui en mettent en œuvre le programme de terrain et assurent la coopération technique, se trouvent dans des pays en développement.

4. Elle a indiqué que, avant de prendre des décisions sur la décentralisation en se fondant exclusivement sur des critères de réduction des coûts et d'économies, il fallait évaluer concrètement le travail des bureaux décentralisés et veiller, à cet effet, à satisfaire les exigences découlant de leur nouveau rôle.

5. Elle a souligné que les décisions relatives à la décentralisation devaient aussi tenir compte des moyens que les gouvernements mettent à la disposition des bureaux nationaux, sous-régionaux et régionaux – notamment infrastructures, personnel local, sécurité, équipements et autres biens et services – pour en assurer le fonctionnement.

6. Elle a souligné que, pour atteindre les objectifs ambitieux de la FAO, il était indispensable que l'Organisation dispose d'un réseau de bureaux décentralisés solide doté de personnel très qualifié et qui soit en bonne coordination avec le Siège et en liaison étroite avec les gouvernements nationaux et d'autres organismes multilatéraux.

7. Elle a souligné qu'il importait de maintenir la présence de la FAO dans tous les pays de la région et de renforcer les équipes de spécialistes et les capacités techniques du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux.

8. Elle a préconisé d'aborder le processus de rationalisation en tenant compte de tous les éléments qui ont une incidence sur les objectifs de l'Organisation, et pas seulement la réduction des dépenses. Elle a jugé qu'il était indispensable de préciser l'idée de flexibilité avant de déterminer la taille et la composition des bureaux décentralisés et s'est dite d'avis de défendre la présence de la FAO dans les pays, dans toutes les situations où celle-ci est nécessaire et où elle est demandée par le gouvernement concerné.

9. Elle a considéré qu'il y avait lieu d'étudier de plus près la solution consistant à partager des bureaux avec d'autres programmes et organismes. Elle a insisté sur le fait que cette solution ne devait pas porter préjudice au mandat de l'Organisation ni à l'exécution des programmes approuvés par les organes délibérants.

10. Elle a déclaré que, pour la période de deux ans commençant au moment de la Conférence et s'achevant lors de la prochaine conférence régionale, seraient considérés élus deux vice-présidents, en plus du Président et du Rapporteur déjà désignés, à savoir: un ministre ou représentant du pays hôte de la session précédente de la Conférence, c'est-à-dire le Brésil, et un ministre ou le représentant du pays où se tiendra la prochaine session, c'est-à-dire l'Argentine.

Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial

À l'attention de la Conférence de la FAO:

11. La Conférence régionale a estimé qu'il fallait, pour envisager la création d'un centre unique, procéder à une réflexion plus approfondie et tenir compte d'autres critères, et pas seulement des coûts. En particulier, il faut noter que les services actuellement prêtés par le pôle du CSC de Santiago donnent de bons résultats compte tenu des profils de compétence de l'équipe existante, des langues, des connaissances locales et des fuseaux horaires. Toutefois, on pourrait les améliorer éventuellement en dissociant les services des ressources humaines des services administratifs et de voyage, assurant ainsi souplesse et cohérence dans les activités de ces deux domaines.

Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

À l'attention des États Membres de la région et de la Conférence de la FAO:

La Conférence:

12. a suggéré qu'entre les sessions les communications entre la région et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale se fassent par l'intermédiaire de l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 », qui servirait de base à la participation de différentes parties prenantes de la région au sein du CSA réformé, lequel revêt lui aussi un caractère multisectoriel et réunit de multiples intervenants. Les pays les plus vulnérables et ayant les plus gros problèmes d'insécurité alimentaire, notamment les petits États insulaires des Caraïbes, pourraient ainsi participer grâce à cette importante voie de communication.

À l'attention de la Conférence de la FAO:

La Conférence:

13. est convenue qu'il fallait renforcer le CSA et développer les liens entre le Comité et les conférences régionales. Elle a déclaré que les conclusions et recommandations des

conférences régionales devaient être transmises au CSA afin qu'il en tienne compte dans ses propres décisions. Elle n'a toutefois pas jugé utile de créer un groupe directeur spécialement chargé des relations avec le Comité, estimant que celles-ci pouvaient être assurées par les organes des conférences régionales. Elle a approuvé l'idée que des représentants des conférences régionales participent aux sessions du Comité, afin que celui-ci et les conférences puissent s'informer mutuellement de leurs travaux respectifs.

Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2008-2009) et suite donnée aux principales recommandations issues de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

À l'attention des États Membres de la région et du Conseil de la FAO:

La Conférence:

14. a noté les principales difficultés qu'il y aurait à surmonter pour parvenir, en particulier, à faire en sorte que l'accroissement de la production se traduise par un recul de la pauvreté. Dans les faits, la croissance accélérée de la production sectorielle n'a pas donné lieu à une amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres. On constate que les conditions de vie de ces populations ne progressent pas au même rythme que la croissance du secteur. L'une des causes structurelles de cette dissociation réside dans les conditions d'emploi des salariés dans les zones rurales. Le Bureau régional de la FAO a entrepris des études sur la question, en particulier sur les conditions d'emploi des travailleurs temporaires.

15. Elle a fait observer que les prix des intrants, notamment des engrais, constituaient souvent de véritables entraves à l'augmentation de la production agroalimentaire et à la rentabilité de l'activité agricole. Ces difficultés sont particulièrement criantes dans les petits États insulaires qui ne produisent pas d'engrais. Elle a recommandé à la FAO de proposer des politiques propres à remédier à cette situation.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

16. a recommandé de renforcer les mécanismes de communication de la FAO dans la région et suggéré en particulier d'améliorer la page web du Bureau régional et surtout d'élargir la diffusion des rapports et des publications afin de mieux mettre en valeur les réalisations techniques de l'Organisation.

17. Elle a de nouveau souligné que les documents rédigés pour la Conférence régionale devaient être remis suffisamment longtemps à l'avance aux participants pour que ceux-ci puissent les étudier et qu'ainsi les débats soient plus fructueux.

Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et Commission des pêches intérieures pour l'Amérique latine (COPESCAL)

À l'attention des États Membres de la région et du Conseil de la FAO:

La Conférence:

18. a fait bon accueil aux travaux réalisés par la CFALC, la CODEALC, la COPACO et la COPESCAL. Elle a fait cas du haut degré de priorité revêtu par les différentes

questions intéressant les commissions, et de la pertinence des conclusions auxquelles celles-ci étaient parvenues. Elle a fait observer que les travaux de ces commissions devaient bénéficier d'un soutien accru de la part des pays et d'une plus grande visibilité. Elle a proposé que les commissions traitent davantage en profondeur et en détail les activités réalisées et lui soumettent des recommandations sur les modalités d'action.

19. Elle a suggéré que soit envisagée la possibilité de donner aux commissions un rôle consultatif auprès des conférences régionales et de leur permettre de favoriser la coopération Sud-Sud.

20. Elle a approuvé les décisions adoptées lors de la dernière session de la CFALC, notamment sur la gestion durable des forêts et la mise en place de systèmes agroforestiers durables. Elle s'est déclarée favorable aux orientations prises pour enrayer la réduction des zones forestières et pour que les budgets nationaux prévoient la mise en valeur des ressources environnementales.

21. Elle a approuvé les orientations et les recommandations de la COPESCAL et de la COPACO. Elle a recommandé à celles-ci d'intensifier la coopération entre les pays de la région en matière de gestion et d'utilisation durables des bassins transfrontaliers. Elle a mis en relief le potentiel stratégique de l'aquaculture pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et contribuer à la lutte contre la pauvreté de manière responsable, du point de vue social, et durable, du point de vue environnemental. Elle a demandé instamment que soit intensifié l'appui à l'aquaculture artisanale aux ressources limitées et a prié la COPESCAL et la COPACO d'avoir des échanges plus actifs et continus avec les pays de la région.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

22. s'est félicitée de ce que la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC) se soit efforcée d'améliorer l'efficacité du secteur de l'élevage et les rapports de celui-ci avec la durabilité de l'environnement, grâce à l'adoption de systèmes de production durables et la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle est convenue par ailleurs qu'il fallait mesurer à sa juste valeur l'importance du secteur de l'élevage pour le développement économique et social, dans la stratégie d'éradication de la pauvreté et de concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle a donc prié la FAO d'œuvrer en vue de prêter une plus grande attention au développement de l'élevage.

Situation à Haïti, le processus de reconstruction: aspects de la sécurité alimentaire et de l'agriculture à prendre en compte dans la future programmation

À l'attention des États Membres de la région:

La Conférence:

23. s'est dite satisfaite des différentes activités de collaboration avec Haïti conduites par divers pays de la région, ainsi que des plans visant à intensifier ces mesures d'aide solidaire. L'une de ces mesures prévoit l'intervention de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui se concentrera sur certains domaines d'importance primordiale, comme la production de semences, la remise en état des sols, la gestion de l'eau, les activités après récolte et d'autres opérations essentielles visées dans le plan d'action.

24. Elle a recommandé que soit assurée une coordination efficace garantissant que l'assistance, la coopération et les contributions en nature et en espèces soient fournies en temps utile aux personnes qui en ont besoin et qu'elles contribuent à la concrétisation des objectifs visés. Il serait souhaitable que la sphère associative et le secteur privé participent aussi à ces activités, aux côtés des pouvoirs publics et des organisations multilatérales.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

25. a accueilli avec satisfaction le rapport sur les activités de coopération de la FAO avec Haïti, sur les progrès accomplis s'agissant de faire face aux situations d'urgence et sur l'état d'avancement du processus de relèvement de l'agriculture haïtienne suivant une approche à long terme. Elle a fait valoir combien il importait que les autorités haïtiennes prêtent tout leur appui à une résolution judicieuse de problèmes tels que le manque de semences de qualité, la remise en service des chaînes de distribution des produits alimentaires, la gestion transparente et efficace des aides financières, le renforcement des activités de coopération en cours et la concrétisation des investissements indispensables à la reprise de l'agriculture.

26. Elle a pris acte de la gravité exceptionnelle de la situation à Haïti à la suite du tremblement de terre et des complications – naturelles, économiques et sociales – en découlant, ainsi que des conditions défavorables antérieures au séisme. Elle s'est félicitée de la réaction immédiate de l'Organisation et de la collaboration efficace de la FAO avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que de la mise en place de l'unité d'intervention commune à ces trois organisations.

27. Elle a appuyé l'approche intégrale de la coopération suivie par la FAO pour faire face à la situation d'urgence, relever le secteur agricole et amorcer des mesures à long terme d'ordre structurel.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle et droits de l'homme: le droit à l'alimentation

À l'attention des États Membres de la région:

La Conférence:

28. a demandé que soit prévue, s'il y a lieu, la cession de ressources hydriques publiques pour l'aquaculture.

29. Elle s'est réjouie de la création du Réseau de coopération aquacole en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui favorise la collaboration entre les pays de la région. Elle a en outre pris note avec satisfaction du versement d'une première contribution pour le Réseau, d'un montant d'un million d'USD.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

30. a fait sien le rapport présenté et déclaré qu'il résumait avec justesse la problématique actuelle du développement agricole dans les pays de la région. Elle s'est dite satisfaite de l'approche suivie et a félicité la FAO pour la qualité et la rigueur des analyses qui y sont présentées.

31. Elle a recommandé de compléter les analyses faites, en considérant les effets des marchés internationaux de produits agricoles, dont les mécanismes sont très faussés,

concentrés et déloyaux, comme un obstacle de taille au développement agricole et rural des pays de la région.

32. Elle a recommandé à la FAO d'établir un ordre de priorités en matière de coopération pour la production de denrées de base par l'agriculture familiale, en mettant l'accent sur la levée des obstacles à l'entrée sur les marchés, sur le coût élevé des transactions et sur la nécessité de favoriser une participation équitable des agriculteurs aux chaînes de valeur.

33. Elle a demandé que figure, dans les analyses sur le développement de la petite agriculture, la production aquacole artisanale. Elle a préconisé que la contribution des associations, des pêcheurs artisanaux et des producteurs du secteur de l'aquaculture familiale soit prise en compte.

34. Elle a reconnu qu'il fallait faire progresser le travail de rédaction du glossaire pour harmoniser les concepts revêtant une importance pour la région, en particulier en ce qui concerne la souveraineté alimentaire, ses expressions et ses implications.

Suite donnée à l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »

À l'attention des États Membres de la région et de la Conférence de la FAO:

La Conférence:

35. a renouvelé son appui à l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 », qui, a-t-elle souligné, pouvait contribuer à mobiliser au plan international des ressources en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle a recommandé que cette initiative constitue un lien préférentiel entre le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et la Conférence régionale.

Exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région au cours de l'exercice biennal suivant

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

36. a reconnu combien il était important de réaliser pour la première fois un cycle complet de planification dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et elle s'est engagée à contribuer à ce processus.

Présentation de rapports et propositions intéressant les sous-régions des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

37. a reconnu que les réflexions des groupes chargés de définir les priorités de chaque sous-région ont notablement contribué à l'élaboration du plan de travail de la FAO pour la région. Les documents complets relatifs aux priorités définies dans chaque sous-région figurent aux annexes C, D et E.

38. La sous-région des Caraïbes a établi les priorités suivantes:

- Gestion des risques
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle

- Semences certifiées et de qualité
- Santé et innocuité
- Changement climatique
- Maladies transfrontières.

En outre, elle a cerné d'autres questions devant être prises en compte:

- Assurance agricole
- Crédit dans le domaine de l'agriculture
- Coopération Sud-Sud
- Appui de la FAO en faveur de l'accès aux financements existants pour la sécurité alimentaire.

Enfin, il a été demandé instamment que la FAO mette en place un programme spécifique d'assistance technique à Haïti.

39. La sous-région de l'Amérique centrale, le Mexique et la République dominicaine ont défini les priorités suivantes:

- Agriculture familiale
- Développement rural territorial
- Gestion intégrée de l'eau
- Santé dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage et sécurité sanitaire des aliments
- Développement durable de l'élevage, en particulier de la production animale artisanale
- Création d'attaches entre petits exploitants et marchés.

Ils ont aussi identifié des thèmes transversaux qui devraient être pris en considération dans le cadre de la coopération de la FAO dans la région:

- Développement intégré des ressources humaines en rapport avec l'agriculture
- Renforcement institutionnel ayant pour objet d'améliorer la capacité d'intervention publique
- Révision des normes en rapport avec l'agriculture dans la région
- Renforcement des capacités de recherche et d'innovation technologique, gestion des connaissances et accès à l'information, moyennant la création de liens institutionnels régionaux
- Renforcement de la vulgarisation, de la formation et du transfert de technologies au profit des petits producteurs
- Réflexion et consensus sur les concepts ayant trait à l'agriculture familiale
- Renforcement des capacités institutionnelles pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le domaine de l'agriculture
- Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de nouveaux modes de financement.

40. La sous-région de l'Amérique du Sud a défini les priorités suivantes:

- Droit à une alimentation adéquate
- Agriculture familiale
- Développement rural
- Technologies sociales
- Qualité et innocuité
- Changement climatique
- Diversité biologique.

Elle a aussi défini les deux thèmes transversaux suivants:

- Prise en compte de la sexospécificité
- Jeunesse.

À l'attention de la Conférence de la FAO:

41. La sous-région de l'Amérique centrale, le Mexique et la République dominicaine ont demandé que le Mexique soit rattaché à la sous-région et que celle-ci s'appelle désormais: « sous-région de Mésoamérique ».

42. La sous-région a par ailleurs demandé que le Bureau de la FAO au Guatemala acquière le statut de Représentation permanente.

43. Les pays de la sous-région sont convenus qu'ils préféreraient garder un lien direct avec le Bureau régional de Santiago du Chili, de sorte d'éviter le doublonnage d'activités et de permettre une utilisation optimale des ressources humaines et financières disponibles. Certains représentants ont par ailleurs mis en avant qu'il était nécessaire de renforcer le Bureau régional de la FAO et les bureaux sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, en étoffant les ressources humaines, matérielles, infrastructurelles et financières.

44. S'agissant des changements demandés dans les propositions des groupes sous-régionaux, lesquels ont été approuvés par la Conférence régionale, la Conférence régionale considère qu'il est entendu que le Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale comprendra le Mexique et s'appellera désormais Bureau sous-régional pour la Mésoamérique et que Cuba et la République dominicaine participeront aux réunions de cette sous-région quand elles l'estimeront opportun. Par ailleurs, la Conférence considère qu'il est entendu que le Bureau régional de Santiago du Chili comptera une seule équipe multidisciplinaire, qui intégrera l'équipe multidisciplinaire de l'Amérique du Sud. Les fonctions du Représentant régional adjoint seront révisées et ce poste ne pourra être cumulé qu'avec celui de Représentant de la FAO au Chili.

Situations d'urgence à l'échelle mondiale et régionale: Gestion des risques et réactions aux situations d'urgence dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, en Amérique latine et dans les Caraïbes

À l'attention des États Membres de la région et du Conseil de la FAO:

La Conférence:

45. s'est déclarée préoccupée par les risques liés aux zoonoses et maladies transfrontalières, à la dégradation des ressources naturelles, à l'impact du changement climatique et à la fréquence accrue des catastrophes naturelles. Les effets de ces phénomènes se font particulièrement sentir sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

46. Elle a admis qu'il fallait prendre des mesures intégrées qui permettent à la fois de réaliser des évaluations et d'établir des systèmes d'alerte rapide, en vue de réduire les risques et de renforcer la capacité d'intervention en cas de catastrophes et d'urgences socio naturelles.

47. Elle a souligné la pertinence d'une stratégie intégrée sur deux fronts, qui permette à la fois de faire face aux urgences et de s'attaquer à leurs causes structurelles. Elle a fait valoir qu'il fallait fonder ces deux approches sur le droit, afin de favoriser l'accès équitable aux ressources naturelles et leur utilisation durable.

48. Elle a indiqué que, outre les coûts humains et environnementaux des catastrophes naturelles, il était indispensable de prendre en compte leurs répercussions économiques. Elle a également souligné qu'il fallait développer considérablement le système d'assurance agricole et a demandé l'appui de la FAO en ce sens, en particulier dans les pays des Caraïbes et dans d'autres régions très vulnérables.

49. Elle a estimé nécessaire que la FAO contribue à la détermination de méthodes de mesure de l'impact des gaz à effet de serre. Elle a souligné que l'aide financière des pays industrialisés pourrait être complétée par des instruments de marché sur la base du principe de responsabilités communes, mais différenciées.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

50. a remercié la FAO de l'appui qu'elle a apporté à Haïti. Elle a demandé instamment à l'Organisation d'intensifier ses activités en coordination avec les pays de la région, afin de réduire la vulnérabilité d'Haïti et de redresser l'agriculture du pays. Elle a estimé que la coopération de l'Organisation avec Haïti devait revêtir un caractère spécial, notamment comporter un appui technique visant des problèmes autres que ceux liés au séisme: gestion des ressources hydriques, assistance aux populations déplacées et remise en état des terres.

51. Elle a demandé à la FAO d'apporter une aide renforcée en faveur des techniques de prévention et de réduction des risques, rappelant en particulier le rôle du Bureau régional et la nécessité d'établir des mécanismes de coopération entre les pays de la région.

52. Elle a souligné que la FAO devait mener une action intégrée dans la région, notamment dans les domaines suivants: appui technique à l'évaluation et à la prévention des risques, intervention dans les situations d'urgence et mesures en faveur du développement à long terme.

53. Elle a fait observer que les effets des catastrophes naturelles étaient souvent aggravés par les barrières commerciales et les restrictions à l'accès aux marchés. Elle a sollicité l'appui de la FAO pour amorcer la modernisation du secteur agricole, qui consisterait notamment à réduire et à mieux gérer les risques, ainsi qu'à renforcer les capacités productives et commerciales pour promouvoir le développement économique.

54. Elle a indiqué qu'il faudrait définir plus clairement le concept de rémunération des services environnementaux, afin d'éviter des répercussions commerciales négatives.

Promouvoir les synergies et la collaboration entre le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Commission des ressources génétiques de la FAO et le secrétariat du Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À l'attention des États Membres de la région:

La Conférence:

55. a souligné l'importance de la biodiversité pour la production vivrière et pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

56. Elle a fait valoir que l'échange de ressources génétiques devait tenir compte de la certification de la provenance, qui garantit une distribution juste et équitable des avantages liés à l'utilisation de la diversité biologique. Elle s'est par ailleurs déclarée favorable à la conclusion d'accords de coopération pour lutter contre la biopiraterie.

57. Elle a rappelé son inquiétude quant à la progression de la faim et de la pauvreté, et quant à la pression exercée sur les ressources naturelles par la demande accrue de produits alimentaires. À cet égard, il convient de mettre en valeur le potentiel productif des ressources génétiques et leur capacité de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de manière durable au plan écologique.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

58. s'est dite préoccupée à l'idée que les prix élevés des semences améliorées puissent empêcher les petits producteurs de se procurer du matériel génétique résistant aux événements climatiques extrêmes, notamment aux sécheresses. Elle a demandé à la FAO d'appuyer le renforcement des centres de recherche en biotechnologie et la formation du personnel spécialisé des pays de la région.

59. Elle a indiqué que la coopération technique de la FAO devait créer des synergies pour le renforcement des capacités d'amélioration du secteur agricole, de l'environnement et du commerce.

60. Elle a fait observer que le développement du génie génétique ne devait pas entraîner la destruction ni la contamination des systèmes de production traditionnels, et a appelé la FAO à appuyer la mise en valeur des activités des petits producteurs, en tenant compte des mesures d'adaptation pertinentes pour chaque cas spécifique.

61. Elle a recommandé à la FAO d'appuyer le développement des infrastructures préservant et fournissant des ressources génétiques, en intensifiant la coopération technique dans le cadre des programmes de production de semences certifiées.

Le changement climatique et ses incidences sur la production agricole, forestière et halieutique en Amérique latine et dans les Caraïbes

À l'attention des États Membres de la région:

La Conférence:

62. a confirmé l'existence de manifestations tangibles de l'ampleur du changement climatique, ainsi que la forte incidence de ses effets sur le secteur agricole et la grande vulnérabilité des pays les plus pauvres. Il est certes possible que certaines zones tempérées en bénéficient; mais, dans les zones tropicales, les rendements tendent à diminuer et, dans les zones arides, l'impact de la salinisation et de la désertification croissantes pourrait se révéler extrêmement grave. La pêche pourrait elle aussi en pâtir considérablement.

63. Elle a indiqué que le développement des biocombustibles devait être considéré comme l'une des solutions de remplacement permettant de réduire les émissions de carbone dans le cadre de la vaste réflexion engagée pour définir des mesures propres à éviter l'aggravation du changement climatique sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées, ajoutant que les pays de la région ne comptaient pas parmi les principaux responsables de ce problème.

64. Elle a estimé nécessaire d'identifier les zones et les systèmes particulièrement vulnérables afin qu'il soit possible de déterminer avec plus de précision quelles mesures seraient les mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de permettre à chaque pays de s'y adapter, compte tenu de sa situation et de ses priorités.

65. Elle a fait remarquer que, face aux effets du changement climatique, il fallait adopter une stratégie qui repose sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et tienne compte des capacités respectives des pays, tout en appelant l'attention sur la responsabilité historique des pays développés s'agissant de l'apparition de ce phénomène, ainsi que sur la nécessité de respecter le principe d'équité vis-à-vis des pays en développement et de garantir à leurs populations la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

À l'attention des États Membres de la région et du Conseil de la FAO:

La Conférence:

66. a insisté sur la nécessité d'établir des priorités parmi les activités axées sur l'adaptation au changement climatique, mais aussi d'intensifier le recours aux pratiques qui favorisent son atténuation. Elle a demandé à la FAO de déterminer s'il serait possible et opportun d'instaurer un système de suivi des répercussions du changement climatique sur les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts.

67. Elle a souligné que, dans le cadre de ses activités intéressant le changement climatique, la FAO devait prendre en compte la part de vulnérabilité imputable à la pauvreté et aux conditions naturelles. En particulier, elle a mis en relief les graves effets du changement climatique sur les zones côtières et sur les communautés de pêcheurs, ainsi que la nécessité de réfléchir à une utilisation plus rationnelle de l'eau.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

68. a appelé l'attention sur la vulnérabilité extrême des pays de la région – en particulier s'agissant des petits États insulaires des Caraïbes, de nombreuses zones côtières et des zones exposées à des phénomènes extrêmes – aux effets du changement climatique. Cette situation compromet leurs chances d'atteindre les objectifs du Millénaire, aussi la FAO doit-elle en tenir compte dans le cadre de l'action qu'elle mène dans la région.

69. Elle a souligné que l'Organisation devait coopérer efficacement au relèvement rapide de l'agriculture, en complément des mesures déjà prises en réponse aux catastrophes naturelles. De même, elle a appelée la FAO à veiller à ce que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations déplacées à cause de ces phénomènes soit assurée.

70. Elle a demandé à la FAO d'encourager, en guise d'axe stratégique contre le changement climatique, l'accroissement de la productivité agricole et ne se contente pas de viser uniquement une réduction quantitative des émissions de gaz à effet de serre.

Mise en valeur du territoire rural et incidences institutionnelles, en Amérique latine et dans les Caraïbes

À l'attention des États Membres de la région:

La Conférence:

71. a reconnu l'hétérogénéité socio-économique et territoriale marquée du développement rural dans la région, qui tient à une inégalité d'accès aux moyens de production et aux marchés. Elle a estimé nécessaire de concevoir des politiques de développement rural dans une optique territoriale qui favorisent une plus grande équité.

72. Elle a mis en relief l'importance de l'agriculture familiale, tant du point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle que de celui de l'atténuation de la pauvreté, de la croissance économique et de la viabilité environnementale, concluant qu'elle avait donc un rôle stratégique à jouer dans le cadre de la politique de développement.

73. Elle a fait observer que l'essor de l'agriculture familiale exigerait non seulement l'amélioration des modes de production primaire, voire son intégration dans les filières de production agroalimentaire, mais aussi un soutien en termes de financement et de commercialisation. Le développement rural doit faire partie intégrante du développement socio-économique et s'accompagner d'une diversification de la production agricole, d'une

progression de l'agriculture suburbaine et de la promotion des activités rurales non agricoles.

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

74. a souligné que, dans le cadre de l'exécution de son programme de coopération dans les pays de la région, la FAO devait veiller à ce que les engagements pris lors de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) soient suivis d'effet.

75. Elle a fait cas de l'action menée par la FAO en matière de défense du droit à l'alimentation et suggéré qu'elle défende aussi le droit à la terre, afin que celle-ci soit distribuée plus équitablement.

76. Elle a prié la FAO de continuer à mettre en avant les programmes axés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région, en favorisant l'évolution technologique à divers titres – production, commercialisation, transformation et consommation des aliments – mais aussi les échanges de données d'expérience, afin que tout le parti possible soit tiré des moyens de production.

77. Elle a instamment prié la FAO de soutenir le développement de l'agriculture familiale, en veillant à ce que les connaissances traditionnelles soient mises à profit et à ce que de bonnes pratiques soient adoptées, gages de viabilité aux plans social, économique et environnemental.

Rapport sur le Codex Alimentarius et la sécurité sanitaire des aliments dans la région

À l'attention du Conseil de la FAO:

La Conférence:

78. a souligné que le Codex présentait un intérêt primordial pour tous les pays et regretté que les pays de la région ne participent pas davantage à ses réunions. Elle a précisé que cette situation s'expliquait par la dispersion géographique des sites retenus pour ces réunions, un manque de moyens financiers pour y envoyer des représentants et une diffusion insuffisante de l'information.

79. À ce titre, elle a constaté l'importance revêtue par le fonds fiduciaire Codex, tout en soulignant que son abondement était nécessaire, tout comme la révision des critères de catégorisation permettant de bénéficier des moyens auxquels le fonds donne accès.

80. Elle a proposé d'envisager la création d'un fonds régional complémentaire, pour encourager les pays de la région à participer davantage aux activités intéressant le Codex.

Autres questions

À l'attention des États Membres de la région:

La Conférence:

81. a souligné l'importance que revêtait la nomination du prochain directeur général de la FAO et rappelé à ce sujet que l'Amérique latine et les Caraïbes sont la seule région qui n'ait pas donné de directeur général à l'Organisation. Elle a recommandé que le GRULAC entame des consultations sans caractère officiel en vue d'apporter un appui régional à un candidat unique au poste de Directeur général de la FAO.

À l'attention des États Membres de la région et de la Conférence de la FAO:

La Conférence:

82. a recommandé que les délégations qui seront accréditées pour les futures réunions biennales comprennent des représentants des différents ministères et organismes compétents dans les divers domaines liés au mandat de la FAO, y compris l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts, l'eau et l'environnement, le développement rural et le développement social, ainsi qu'au moins un représentant de la société civile œuvrant dans l'un ou plusieurs de ces secteurs.

À l'attention de la Conférence de la FAO:

La Conférence:

83. a remercié le Directeur général, de la part des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pour les services prêtés à l'Organisation et à la région tout au long de son mandat, pendant lequel il œuvré sans relâche pour faire de la sécurité alimentaire l'une des priorités absolues, en apportant son appui résolu aux efforts consentis par les gouvernements, les institutions régionales et la société civile pour lutter efficacement et durablement contre le fléau de la faim et de la pauvreté.

84. Elle a recommandé que, dorénavant, les réunions sous-régionales du Comité technique puissent être organisées davantage de temps avant la conférence régionale.

85. Elle a proposé que le rapport final de la présente Conférence soit traduit dans toutes les langues officielles de la FAO et communiqué à tous les États Membres dans de brefs délais.

86. Elle a pris note avec satisfaction de l'offre de la délégation de l'Argentine d'accueillir la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui aura lieu en 2012. Cette offre a reçu l'approbation unanime des délégations présentes.

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

Cérémonie d'ouverture de la session plénière

87. La Conférence a été ouverte par le Président de la République du Panama, M. Ricardo Alberto Martinelli Berrocal, qui était accompagné de la Première Dame du Panama, Mme Marta Linares de Martinelli, du Vice-Président et Chancelier, M. Juan Carlos Varela, et du Ministre du développement agricole, M. Víctor Manuel Pérez Batista. Le Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, était également présent à la cérémonie d'ouverture.

88. S'exprimant au nom de l'Organisation, du Président indépendant du Conseil et de l'ensemble des délégations participantes, le Directeur général de la FAO a remercié le Président de la République du Panama de sa présence. Il a en outre remercié le Gouvernement et le peuple panaméens de leur hospitalité.

89. Le Président de la République du Panama a remercié le Directeur général de la FAO pour l'établissement du Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale. Il a également remercié la FAO du soutien qu'elle a apporté à plusieurs programmes prioritaires de développement agricole et rural dans son pays, en particulier le projet de jardins potagers et d'élevages avicoles communautaires et scolaires, le programme semencier visant à renforcer les politiques de production de semences de céréales de base à l'appui de l'agriculture familiale et en faveur de la sécurité alimentaire, dans les pays membres du Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC), et l'assistance technique dans le cadre des politiques de développement agricole durable. Il a souligné l'importance de l'eau pour le développement et la nécessité de faire une utilisation plus rationnelle de cette ressource vitale, qui se fait de plus en plus rare. Enfin, le Président a salué les délégations participantes et a souhaité plein succès aux travaux de la Conférence.

Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur

90. La Conférence a élu à l'unanimité les membres de son Bureau: M. Víctor Manuel Pérez (Panamá), Président; MM. Pedro Pablo Peña (République dominicaine) et Altemir Gregolim (Brésil), vice-présidents; M. Milton Rondó (Brésil), Rapporteur, comme indiqué à l'annexe K.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

91. La Conférence a approuvé et adopté l'ordre du jour et le calendrier (voir l'annexe I).

Déclaration du Directeur général

(Le texte intégral de la Déclaration figure à l'annexe A)

92. Le Directeur général a remercié le Président de la République du Panama et le Gouvernement et le peuple panaméens d'avoir accueilli la Conférence et de leur généreuse hospitalité. Il a regretté qu'à cinq ans de l'échéance fixée pour réduire de moitié la faim et l'extrême pauvreté, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et à l'engagement pris en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation, la réalisation de cet objectif ait été compromise par l'escalade des prix internationaux des denrées alimentaires et par la crise économique, qui ont anéanti les progrès réalisés au cours des dix dernières années. Il a fait remarquer que le nombre de personnes souffrant de la faim avait augmenté dans le monde entier, et que la région Amérique latine et Caraïbes n'avait pas été épargnée. Le Directeur général a rappelé, cependant, que les chefs d'État et de gouvernement s'étaient de nouveau engagés, dans la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire en novembre 2009, à réaliser cet objectif et

ceux du Millénaire pour le développement, et à éradiquer le plus rapidement possible la faim de la surface de la terre. Il a par ailleurs fait observer que l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » avait bénéficié du soutien politique du Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement.

93. Le Directeur général a mis en relief l'importance de l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes, faisant remarquer que, pour une région dont la production vivrière était largement excédentaire, la présence de 53 millions de personnes souffrant de la faim relevait du paradoxe. Il a indiqué que le problème tenait à la faible capacité de production de certains pays et aux difficultés d'accès à l'alimentation rencontrées par une grande partie de la population pauvre.

94. Le Directeur général a appelé les délégués à contribuer aux nouvelles orientations pour les activités de la FAO, à la définition des priorités de la région, à la mise en œuvre du Plan d'action immédiate, à la mise en place du réseau de bureaux décentralisés et à la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

95. Le Directeur général a fait référence à la coopération de la FAO avec Haïti, soulignant que le tremblement de terre avait contraint l'Organisation à repenser ses activités dans le pays, en les organisant autour de trois axes: i) la campagne en cours, afin d'accroître l'offre et l'approvisionnement local en produits alimentaires; ii) les actions à moyen et long termes visant à favoriser les investissements dans les infrastructures de production agricole, l'aménagement des bassins versants et le reboisement; iii) une refonte de l'agriculture qui privilégie les cultures vivrières, l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles et le renforcement institutionnel.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

96. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Luc Guyau, a remercié le Gouvernement de la République du Panama pour l'organisation de la Conférence, ainsi que le peuple panaméen pour sa générosité et la qualité de son accueil. Il a profité de l'occasion pour manifester sa solidarité à l'égard des peuples d'Haïti et du Chili et rendre hommage aux victimes des tremblements de terre qui ont frappé ces deux pays.

97. Le Président indépendant du Conseil a rendu compte de ses activités, des progrès réalisés dans le cadre du plan de réforme de l'Organisation, des perspectives du processus de décentralisation, et de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Il a indiqué que la mise en œuvre du Plan d'action immédiate était une responsabilité collective qui exigerait des efforts de la part des pays, du Siège à Rome et des bureaux décentralisés. Il a fait observer que le Comité du Programme lui avait recommandé de prendre, avec l'appui des instances dirigeantes de la FAO, des mesures permettant aux conférences régionales de formuler au Conseil des recommandations sur les questions prioritaires de leurs régions respectives. Il a aussi souligné l'importance des conférences régionales, qui assistaient cette année à un moment historique de la vie institutionnelle de l'Organisation, en ce sens que leurs recommandations en matière de programme et budget seraient désormais spécifiquement examinées par le Comité du programme et le Comité financier à leurs prochaines sessions.

Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment mise en application du Plan d'action immédiate, y compris réseau de bureaux décentralisés.

Vers une conception nouvelle du réseau de bureaux décentralisés

98. La Conférence a pris connaissance des conclusions du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la Conférence de la FAO qui se sont tenus en novembre 2009,

de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et des progrès accomplis dans le processus de décentralisation. En particulier, des informations ont été données aux participants au sujet de la Déclaration du Sommet mondial et des objectifs stratégiques et des principes convenus par la Conférence de la FAO concernant l'adoption du Cadre stratégique 2010-19, du Plan à moyen terme 2010-13 et du Programme de travail et budget 2010-11, sachant que ce dernier intègre pour la première fois les contributions au Programme ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

99. Des informations ont aussi été communiquées aux participants à la Conférence sur le nouveau rôle dévolu aux conférences régionales. Celles-ci feront des recommandations qui seront transmises au Conseil de la FAO via le Comité du Programme et le Comité financier, en ce qui concerne le Programme et le budget, et à la Conférence de la FAO, à Rome, en ce qui concerne les politiques et la réglementation. Par ailleurs, la Conférence a reçu des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et le processus de décentralisation. Des éclaircissements ont été apportés sur le contexte et le manque actuel de consensus dans les débats relatifs au processus de décentralisation.

100. Des participants ont souligné que, pour atteindre les objectifs ambitieux de la FAO, il était indispensable que l'Organisation dispose d'un réseau de bureaux décentralisés solide doté de personnel très qualifié et qui soit en bonne coordination avec le Siège et en liaison étroite avec les gouvernements nationaux et d'autres organismes multilatéraux.

101. Les participants se sont déclarés favorables aux mesures envisagées dans le Plan d'action immédiate et aux changements qui y sont prévus concernant les attributions et responsabilités des bureaux décentralisés. En revanche, ils se sont dits inquiets des effets possibles qu'aurait une application indifférenciée des huit critères de rationalisation figurant dans l'action 3.84 du PAI. Ils ont rappelé à ce sujet qu'une simulation de l'application de cinq de ces huit critères avait abouti à un résultat alarmant, à savoir la suppression de 94 pour cent des bureaux de pays de la FAO.

102. Les participants à la Conférence ont souligné qu'il importait de maintenir la présence de la FAO dans tous les pays de la région et de renforcer les équipes de spécialistes et les capacités techniques du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux.

103. La Conférence a souligné qu'on ne pouvait se fier uniquement à des critères de coût et d'efficacité pour prendre des décisions sur la décentralisation. Les participants ont rappelé combien était importante la présence de l'Organisation dans les pays de la région et ils ont souligné que presque tous les bureaux décentralisés de la FAO, notamment ceux qui en mettent en œuvre le programme de terrain et assurent la coopération technique, se trouvent dans des pays en développement.

104. Les participants ont indiqué que, avant de prendre des décisions sur la décentralisation en se fondant exclusivement sur des critères de réduction des coûts et d'économies, il fallait évaluer concrètement le travail des bureaux décentralisés et veiller à satisfaire les exigences découlant de leur nouveau rôle.

105. Les participants à la Conférence ont souligné que les décisions relatives à la décentralisation devaient aussi tenir compte des moyens que les gouvernements mettent à la disposition des bureaux nationaux, sous-régionaux et régionaux – notamment infrastructures, personnel local, sécurité, équipements et autres biens et services – pour assurer leur fonctionnement.

106. Ils ont préconisé d'aborder le processus de rationalisation en tenant compte de tous les éléments qui ont une incidence sur les objectifs de l'Organisation, et pas seulement la réduction des dépenses. Ils ont jugé qu'il était indispensable de préciser l'idée de flexibilité avant de déterminer la taille et la composition des bureaux décentralisés, et se sont dits d'avis de défendre la présence de la FAO dans les pays, dans toutes les situations où celle-ci est nécessaire et où elle est demandée par le gouvernement concerné.

107. Les participants à la Conférence ont considéré qu'il y avait lieu d'étudier de plus près la solution consistant à partager des bureaux avec d'autres programmes et organismes. Ils ont insisté sur le fait que cette solution ne devait pas porter préjudice au mandat de l'Organisation ni à l'exécution des programmes approuvés par les organes délibérants.

108. La Conférence a demandé au Représentant régional de la FAO pour la région Amérique latine et Caraïbes de donner son avis. Celui-ci a indiqué que des progrès avaient été accomplis dans l'exécution de six mesures du PAI sur les quinze prévues. Il a donc insisté sur la nécessité d'avancer plus rapidement dans le processus de décentralisation. Il a indiqué que les capacités techniques des représentations nationales et sous-régionales étaient insuffisantes pour répondre aux besoins du programme de terrain. Malgré les ressources apportées par le Fonds du PCT, les représentations nationales restaient très dépendantes des bureaux régionaux et sous-régionaux, lesquels, de leur côté, avaient du mal à apporter l'appui voulu.

109. Concernant les bureaux décentralisés, le Représentant régional a rappelé que les besoins et les capacités des pays en matière de mise en valeur des ressources humaines et de formation n'étaient pas tous pareils et qu'ils présentaient des spécificités qui ne sauraient être négligées. Enfin, le Représentant a regretté que le fonctionnement de l'Organisation soit marqué par une culture de la centralisation et que des mécanismes de contrôle nuisent à flexibilité. Il a déclaré qu'il était indispensable que la décentralisation donne lieu à plus de souplesse et à moins de bureaucratie.

Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial

110. La Conférence a été informée des progrès accomplis dans la réorganisation des services administratifs par différentes étapes au cours des dernières années. Le dernier processus de révision, visé dans le Plan d'action immédiate, prévoit des services supplémentaires qui pourraient être délocalisés, des niveaux nécessaires d'équipes techniques et des lignes hiérarchiques et d'évaluation de la structure actuelle consistant en trois centres de services administratifs. À ce sujet, les participants ont été informés des estimations relatives à des économies possibles.

111. Les participants à la Conférence se sont dits d'avis qu'il fallait, pour envisager la création d'un centre unique, procéder à une réflexion plus approfondie et tenir compte d'autres critères, et pas seulement des coûts. En particulier, il faut noter que les services actuellement prêtés par le pôle du CSC de Santiago donnent de bons résultats compte tenu des profils de compétence de l'équipe existante, des langues, des connaissances locales et des fuseaux horaires. Toutefois, on pourrait les améliorer éventuellement en séparant les services des ressources humaines des services administratifs et de voyage, assurant ainsi souplesse et cohérence dans les activités de ces deux sphères.

Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

112. La Conférence a été informée des progrès de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. La réforme du Comité est l'un des principaux moyens mis en œuvre pour coordonner les activités visant à réduire l'insécurité alimentaire. Elle doit faire du

Comité la plateforme mondiale par excellence au service de la sécurité alimentaire. Elle ne pourra réussir sans l'engagement des pays et des régions.

113. Les participants ont pris note de l'existence du groupe consultatif composé de représentants du Fonds international de développement agricole et du Programme alimentaire mondial et qui comprend aussi des représentants d'autres organisations internationales, d'ONG et d'organisations de la société civile, d'instituts internationaux de recherche agricole, d'établissements financiers, du secteur privé et de fondations philanthropiques. Le Comité réformé constituera aussi un groupe d'experts de haut niveau.

114. La Conférence est convenue qu'il fallait renforcer le CSA et développer les liens entre le Comité et les conférences régionales. Les conclusions et recommandations des conférences régionales devaient lui être transmises afin qu'il en tienne compte dans ses propres décisions. Les participants à la Conférence n'ont toutefois pas jugé utile de créer un groupe directeur spécialement chargé des relations avec le Comité, estimant que celles-ci pouvaient être assurées par les organes des conférences régionales. Ils ont approuvé l'idée que des représentants des conférences régionales participent aux sessions du Comité, afin que celui-ci et les conférences puissent s'informer mutuellement de leurs travaux respectifs.

115. Les participants à la Conférence ont suggéré qu'entre les sessions les communications entre la région et le Comité se fassent par l'intermédiaire de l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 », qui servirait de base à la participation de différentes parties prenantes de la région au sein du CSA réformé, lequel revêt lui aussi un caractère multisectoriel et réunit de multiples intervenants. Les pays les plus vulnérables et ayant les plus gros problèmes d'insécurité alimentaire, notamment les petits États insulaires des Caraïbes, pourraient ainsi participer.

Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2008-2009) et suite donnée aux principales recommandations issues de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

116. La Conférence a été informée des activités entreprises par la FAO pour donner suite aux recommandations et priorités issues de la trentième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a notamment noté les principales difficultés qu'il y aurait à surmonter pour parvenir, en particulier, à faire en sorte que l'accroissement de la production se traduise par un recul de la pauvreté. Dans les faits, la croissance accélérée de la production sectorielle n'a pas donné lieu à une amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres. On constate que les conditions de vie de ces populations ne progressent pas au même rythme que la croissance du secteur. L'une des causes structurelles de cette dissociation réside dans les conditions d'emploi des salariés dans les zones rurales. Le Bureau régional de la FAO a entrepris des études sur la question, en particulier sur les conditions d'emploi des travailleurs temporaires.

117. La Conférence s'est félicitée des dispositions prises par la FAO pour donner suite aux principales recommandations issues de la trentième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et de la qualité des activités réalisées.

118. Les participants ont recommandé de renforcer les mécanismes de communication de la FAO dans la région et suggéré en particulier d'améliorer la page web du Bureau régional et surtout d'élargir la diffusion des rapports et des publications afin de mieux mettre en valeur les réalisations techniques de l'Organisation.

119. Les participants ont de nouveau souligné que les documents devaient leur être remis suffisamment longtemps à l'avance pour qu'ils puissent les étudier et qu'ainsi les débats soient plus fructueux.

120. La Conférence a fait observer que les prix des intrants, notamment des engrais, constituaient souvent de véritables entraves à l'augmentation de la production agroalimentaire et à la rentabilité de l'activité agricole. Ces difficultés sont particulièrement criantes dans les petits États insulaires qui ne produisent pas d'engrais. Elle a donc recommandé à la FAO de proposer des politiques propres à remédier à cette situation.

Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et Commission des pêches intérieures pour l'Amérique latine (COPESCAL)

121. La Conférence a fait bon accueil aux travaux réalisés par la CFALC, la CODEALC, la COPACO et la COPESCAL. Elle a fait cas du haut degré de priorité revêtu par les différentes questions intéressant les commissions, et de la pertinence des conclusions auxquelles celles-ci étaient parvenues. La Conférence a fait observer que les travaux de ces commissions devaient bénéficier d'un soutien accru de la part des pays et d'une plus grande visibilité. Elle a proposé aux commissions de traiter davantage en profondeur et en détail les activités réalisées et de lui soumettre des recommandations sur les modalités d'action.

122. La Conférence a suggéré que soit envisagée la possibilité de donner aux commissions un rôle consultatif auprès des conférences régionales, et de leur permettre de favoriser la coopération Sud-Sud.

123. Elle a approuvé les décisions adoptées lors de la dernière session de la CFALC, notamment sur la gestion durable des forêts et la mise en place de systèmes agroforestiers durables. Elle s'est à cet égard déclarée favorable aux orientations prises pour enrayer la réduction des zones forestières et pour que les budgets nationaux prévoient la mise en valeur des ressources environnementales.

124. La Conférence s'est félicitée de ce que la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes se soit efforcée d'améliorer l'efficacité du secteur de l'élevage et les rapports de celui-ci avec la durabilité de l'environnement, grâce à l'adoption de systèmes de production durables et la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle est convenue qu'il fallait mesurer à sa juste valeur l'importance du secteur de l'élevage pour le développement économique et social, dans la stratégie d'élimination de la pauvreté et de concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle a donc prié la FAO d'œuvrer en vue de prêter une plus grande attention au développement de l'élevage.

125. La Conférence a approuvé les orientations et les recommandations de la COPESCAL et de la COPACO. Elle a recommandé à celles-ci d'intensifier la coopération entre les pays de la région en matière de gestion et d'utilisation durables des bassins transfrontaliers. Elle a mis en relief le potentiel stratégique de l'aquaculture pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et contribuer à la lutte contre la pauvreté de manière responsable, du point de vue social, et durable, du point de vue environnemental. Elle a demandé instamment que soit intensifié l'appui à l'aquaculture artisanale aux ressources limitées et a prié la COPESCAL et la COPACO d'avoir des échanges plus actifs et continus avec les pays de la région.

Situation à Haïti, le processus de reconstruction: aspects de la sécurité alimentaire et de l'agriculture à prendre en compte dans la future programmation

126. La Conférence a accueilli avec satisfaction le rapport sur les activités de coopération de la FAO avec Haïti, sur les progrès accomplis s'agissant de faire face aux situations d'urgence et sur l'état d'avancement du processus de relèvement de l'agriculture haïtienne suivant une approche à long terme. Les participants ont fait valoir combien il importait que les autorités haïtiennes prêtent tout leur appui à une résolution judicieuse de problèmes tels que le manque de semences de qualité, la remise en service des chaînes de distribution des produits alimentaires, la gestion transparente et efficace des aides financières, le renforcement des activités de coopération en cours et la concrétisation des investissements indispensables à la reprise de l'agriculture.

127. La Conférence a pris acte de la gravité exceptionnelle de la situation à Haïti à la suite du tremblement de terre et des complications – naturelles, économiques et sociales – en découlant, ainsi que des conditions défavorables antérieures au séisme. La Conférence s'est félicitée de la réaction immédiate de la FAO et de sa collaboration efficace avec le FIDA et le PAM, ainsi que de la mise en place de l'unité d'intervention commune à ces trois organisations.

128. Elle a appuyé l'approche intégrale de la coopération suivie par la FAO pour faire face à la situation d'urgence, relever le secteur agricole et amorcer des mesures à long terme d'ordre structurel.

129. La Conférence s'est dite satisfaite des différentes activités de collaboration avec Haïti conduites par divers pays de la région, ainsi que des plans visant à intensifier ces mesures d'aide solidaire. L'une de ces mesures prévoit l'intervention de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui se concentrera sur certains domaines d'importance primordiale, comme la production de semences, la remise en état des sols, la gestion de l'eau, les activités après récolte et d'autres opérations essentielles visées dans le plan d'action.

130. La Conférence a recommandé que soit assurée une coordination efficace garantissant que l'assistance, la coopération et les contributions en nature et en espèces soient fournies en temps utile aux personnes qui en ont besoin et qu'elles contribuent à la concrétisation des objectifs visés. Il serait souhaitable que la sphère associative et le secteur privé participent aussi à ces activités, aux côtés des pouvoirs publics et des organisations multilatérales.

131. La Conférence a accueilli avec plaisir le message du Ministre de l'agriculture d'Haïti remerciant les pays de la région, la FAO et d'autres organismes et institutions pour leur solidarité et leur aide opportune. La situation actuelle a été présentée, notamment les difficiles conditions avant le 12 janvier 2010, les effets du tremblement de terre et la réaction du Ministre de l'agriculture haïtien dans le cadre de la stratégie de réaction à la crise. Il a été relevé que cette catastrophe naturelle et ses graves conséquences étaient aussi un obstacle à la mise en valeur des zones rurales et de l'agriculture dans le pays.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle et droits de l'homme: le droit à l'alimentation

132. La Conférence a fait sien le rapport présenté et déclaré qu'il résumait avec justesse la problématique actuelle du développement agricole dans les pays de la région. Elle s'est dite satisfaite de l'approche suivie et a félicité la FAO pour la qualité et la rigueur des analyses qui y sont présentées.

133. Elle a recommandé de compléter les analyses faites, en considérant les effets des marchés internationaux de produits agricoles, dont les mécanismes sont très faussés,

concentrés et déloyaux, comme un obstacle de taille au développement agricole et rural des pays de la région.

134. La Conférence a recommandé à la FAO d'établir un ordre de priorités en matière de coopération pour la production de denrées de base par l'agriculture familiale, en mettant l'accent sur la levée des obstacles à l'entrée sur les marchés, sur le coût élevé des transactions et sur la nécessité de favoriser une participation équitable des agriculteurs aux chaînes de valeur.

135. La Conférence a demandé que figure, dans les analyses sur le développement de la petite agriculture, la production aquacole artisanale. Elle a préconisé que la contribution des associations, des pêcheurs artisanaux et des travailleurs de l'aquaculture familiale soit prise en compte.

136. Elle a demandé que soit prévue, s'il y a lieu, la cession de ressources hydriques publiques pour l'aquaculture.

137. La Conférence s'est réjouie de la création du Réseau de coopération aquacole en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui favorise la coopération entre les pays de la région. Elle a en outre pris note avec satisfaction du versement d'une première contribution pour le Réseau, d'un montant d'un million d'USD.

138. La Conférence a reconnu qu'il fallait faire progresser le travail de rédaction du glossaire pour harmoniser les concepts revêtant une importance pour la région, en particulier en ce qui concerne la souveraineté alimentaire, ses expressions et ses implications.

Suite donnée à l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »

139. La Conférence s'est félicitée du rapport sur les activités entreprises dans le cadre de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » et elle a salué le travail accompli par le Secrétariat.

140. Elle a renouvelé son appui à cette initiative, qui, a-t-elle souligné, pouvait contribuer à mobiliser au plan international des ressources en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle a recommandé que cette initiative constitue un lien préférentiel entre le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et la Conférence régionale.

Exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région au cours du prochain exercice biennal

141. La Conférence a déclaré appuyer le rapport sur l'exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et les suggestions sur les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région pour l'exercice 2012-13 (sécurité alimentaire et nutritionnelle; changement climatique et environnement durable; maladies transfrontières; promotion de la petite agriculture et de l'agriculture familiale).

142. Elle a reconnu combien il était important de réaliser pour la première fois un cycle complet de planification dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et elle s'est engagée à contribuer à ce processus.

Présentation de rapports et propositions intéressant les sous-régions des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud

143. La Conférence a reconnu que les réflexions des groupes chargés de définir les priorités de chaque sous-région ont notablement contribué à l'élaboration du plan de

travail de la FAO pour la région. Les documents complets relatifs aux priorités définies dans chaque sous-région figurent aux annexes C, D et E.

144. La sous-région des Caraïbes a établi les priorités suivantes:

- Gestion des risques
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Semences certifiées et de qualité
- Santé et innocuité
- Changement climatique
- Maladies transfrontières.

En outre, elle a cerné d'autres questions devant être prises en compte:

- Assurance agricole
- Crédit dans le domaine de l'agriculture
- Coopération Sud-Sud
- Appui de la FAO en faveur de l'accès aux financements existants pour la sécurité alimentaire.

Enfin il a été demandé instamment que la FAO mette en place un programme spécifique d'assistance technique à Haïti.

145. La sous-région de l'Amérique centrale, le Mexique et la République dominicaine ont défini les priorités suivantes:

- Agriculture familiale
- Développement rural territorial
- Gestion intégrée de l'eau
- Santé dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage et sécurité sanitaire des aliments
- Développement durable de l'élevage, en particulier de la production animale artisanale
- Création d'attaches entre petits exploitants et marchés.

Ils ont aussi identifié des thèmes transversaux qui devraient être pris en considération dans le cadre de la coopération de la FAO dans la région:

- Développement intégré des ressources humaines en rapport avec l'agriculture
- Renforcement institutionnel ayant pour objet d'améliorer la capacité d'intervention publique
- Révision des normes en rapport avec l'agriculture dans la région
- Renforcement des capacités de recherche et d'innovation technologique, gestion des connaissances et accès à l'information, moyennant la création de liens institutionnels régionaux
- Renforcement de la vulgarisation, de la formation et du transfert de technologies au profit des petits producteurs
- Réflexion et consensus sur les concepts ayant trait à l'agriculture familiale
- Renforcement des capacités institutionnelles pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le domaine de l'agriculture
- Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de nouveaux modes de financement.

Ils ont en outre décidé de demander que le Mexique soit intégré à la sous-région et que celle-ci s'appelle désormais « sous-région de Mésoamérique ».

Enfin, ils ont demandé que le Bureau de la FAO au Guatemala acquière le statut de Représentation permanente.

146. La sous-région de l'Amérique du Sud a défini les priorités suivantes:

- Droit à une alimentation adéquate
- Agriculture familiale

- Développement rural
- Technologies sociales
- Qualité et innocuité
- Changement climatique
- Diversité biologique.

Elle a aussi défini les deux thèmes transversaux suivants:

- Prise en compte de la sexospécificité
- Jeunesse.

Les pays de la sous-région sont convenus qu'ils préféreraient garder un lien direct avec le Bureau régional de Santiago du Chili, de sorte d'éviter le doublonnage d'activités et de permettre une utilisation optimale des ressources humaines et financières disponibles. C'est pourquoi ils écartent l'idée de créer un groupe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud. Certains représentants ont par ailleurs mis en avant qu'il était nécessaire de renforcer le Bureau régional de la FAO et les bureaux sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, en étoffant les ressources humaines, matérielles, infrastructurelles et financières.

Autres questions

147. Les participants ont pris note de la proposition avancée selon laquelle les participants aux réunions plénières du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) auraient la possibilité d'établir des contacts directs avec le Représentant régional et avec les représentants sous-régionaux, par vidéoconférence ou par d'autres moyens, quand le président du GRULAC le jugerait utile.

148. Ils ont déclaré souhaiter que, pendant la période de deux ans commençant au moment de la Conférence et s'achevant lors de la prochaine conférence régionale, soient considérés élus deux vice-présidents, outre le Président et le rapporteur déjà désignés, à savoir: le ministre concerné ou représentant du pays hôte de la session précédente de la Conférence, c'est-à-dire le Brésil, et le ministre concerné ou représentant du pays où se tiendra la prochaine session, c'est-à-dire l'Argentine.

149. S'agissant des changements demandés dans les propositions des groupes sous-régionaux, lesquelles ont été approuvées par la Conférence régionale, il est entendu que le Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale comprendra le Mexique et s'appellera Bureau sous-régional pour la Mésoamérique; Cuba et la République dominicaine participeront aux réunions de cette sous-région quand elles l'estimeront opportun. Par ailleurs, il est entendu qu'il y aura, dans le Bureau régional de Santiago du Chili, une seule équipe multidisciplinaire, qui intégrera l'équipe multidisciplinaire de l'Amérique du Sud. Les fonctions du Représentant régional adjoint seront révisées et ce poste ne pourra être cumulé qu'avec celui de Représentant de la FAO au Chili.

150. La Conférence a recommandé que les délégations qui seront accréditées pour les futures réunions biennales incorporent des représentants des différents ministères et organismes compétents dans les divers domaines liés au mandat de la FAO, y compris l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts, l'eau et l'environnement, le développement rural et le développement social, ainsi qu'au moins un représentant de la société civile œuvrant dans l'un ou plusieurs de ces secteurs.

151. La Conférence a recommandé que, à l'avenir, les réunions sous-régionales du Comité technique puissent être organisées davantage de temps avant la conférence régionale.

152. Les participants à la Conférence ont souligné l'importance que revêtait la nomination du prochain directeur général de la FAO et ils ont rappelé à ce sujet que l'Amérique latine et les Caraïbes sont la seule région qui n'ait pas donné de directeur général à l'Organisation. Ils ont recommandé que le GRULAC entame des consultations sans

caractère officiel en vue d'apporter un appui régional à un candidat unique au poste de Directeur général de la FAO.

153. Ils ont proposé que le rapport final de cette Conférence soit traduit dans toutes les langues officielles de la FAO et communiqué à tous les États Membres dans de brefs délais.

154. La Conférence a remercié le Directeur général, de la part des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pour les services prêtés à l'Organisation et à la région tout au long de son mandat, pendant lequel il n'a ménagé aucun effort pour faire de la sécurité alimentaire l'une des priorités absolues de la FAO, en apportant son appui résolu aux efforts consentis par les gouvernements, les institutions régionales et la société civile pour lutter efficacement et durablement contre le fléau de la faim et de la pauvreté.

155. La Conférence s'est félicitée des déclarations prononcées par des représentants de la société civile, de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui sont reproduites respectivement aux annexes F, G et H.

RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

Ouverture de la réunion du Comité technique

156. Le Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO a ouvert la session du Comité technique, souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs et remercié le Gouvernement et le peuple de la République du Panama pour l'organisation de la réunion.

Élection du Président et des vice-présidents du Comité technique et nomination du Rapporteur et des membres du Comité de rédaction

157. Le Comité a élu à l'unanimité les membres du bureau du Comité technique. La liste des membres figure à l'annexe K.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux du Comité technique

158. Le Comité a approuvé l'ordre du jour et le calendrier des travaux de sa réunion (LARC/10/1 et LARC/10/INF/2). On trouvera l'ordre du jour à l'annexe I.

159. Le Comité a suggéré de modifier l'ordre dans lequel les mots *agriculture* et *alimentation* sont énoncés dans le nom de la FAO en espagnol, étant donné que dans les autres langues officielles, le mot *alimentation* apparaît en premier.

Situations d'urgence à l'échelle mondiale et régionale: gestion des risques et réactions aux situations d'urgence dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches en Amérique latine et dans les Caraïbes

160. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les risques liés aux zoonoses et maladies transfrontalières, à la dégradation des ressources naturelles, à l'impact du changement climatique et à la fréquence accrue des catastrophes naturelles. Les effets de ces phénomènes se font particulièrement sentir sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

161. Le Comité a souligné la pertinence d'une stratégie intégrée sur deux fronts, qui permet à la fois de faire face aux urgences et de s'attaquer à leurs causes structurelles. Il a fait valoir qu'il fallait fonder ces deux approches sur le droit, afin de favoriser l'accès équitable aux ressources naturelles et leur utilisation durable.

162. Le Comité a admis qu'il fallait prendre des mesures intégrées qui permettent à la fois de réaliser des évaluations et d'établir des systèmes d'alerte rapide, en vue de réduire les risques et de renforcer la capacité d'intervention en cas de catastrophes et d'urgences socationnelles.

163. Le Comité a remercié la FAO de l'appui qu'elle a apporté à Haïti. Il a demandé instamment à l'Organisation d'intensifier ses activités en coordination avec les pays de la région, afin de réduire la vulnérabilité d'Haïti et de redresser l'agriculture du pays. Il a estimé que la coopération de l'Organisation avec Haïti devait revêtir un caractère spécial, notamment comporter un appui technique visant des problèmes autres que ceux liés au séisme: gestion des ressources hydriques, assistance aux populations déplacées et remise en état des terres.

164. Le Comité, rappelant en particulier le rôle du Bureau régional et la nécessité d'établir des mécanismes de coopération entre les pays de la région, a demandé à la FAO d'apporter une aide renforcée en faveur des techniques de prévention et de réduction des risques.

165. Le Comité a souligné que la FAO devait mener une action intégrée dans la région, notamment dans les domaines suivants: appui technique à l'évaluation et à la prévention des risques, intervention dans les situations d'urgence et mesures en faveur du développement à long terme.

166. Le Comité a indiqué que, outre les coûts humains et environnementaux de ces catastrophes, il était indispensable de prendre en compte leurs répercussions économiques. Il a également souligné qu'il fallait développer considérablement le système d'assurance agricole et a demandé l'appui de la FAO en ce sens, en particulier dans les pays des Caraïbes et dans d'autres régions très vulnérables.

167. Le Comité a fait observer que les effets des catastrophes naturelles étaient souvent aggravés par les barrières commerciales et les restrictions à l'accès aux marchés. Il a sollicité l'appui de la FAO pour amorcer la modernisation du secteur agricole, qui consisterait notamment à réduire et à mieux gérer les risques, et à renforcer les capacités productives et commerciales pour promouvoir le développement économique.

168. Le Comité a indiqué qu'il faudrait définir plus clairement le concept de rémunération des services environnementaux, afin d'éviter des répercussions commerciales négatives.

169. Le Comité a estimé nécessaire que la FAO contribue à la détermination de méthodes de mesure de l'impact des gaz à effet de serre. Il a souligné que l'aide financière des pays industrialisés pourrait être complétée par des instruments de marché sur la base du principe de responsabilités communes, mais différenciées.

Promouvoir les synergies et la collaboration entre le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Commission des ressources génétiques de la FAO et le secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

170. Le Comité a souligné l'importance de la biodiversité pour la production vivrière et pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

171. Il a rappelé que l'échange de ressources génétiques devait tenir compte de la certification de la provenance, qui garantit une distribution juste et équitable des avantages liés à l'utilisation de la diversité biologique. Il s'est par ailleurs déclaré favorable à la conclusion d'accords de coopération pour lutter contre la biopiraterie.

172. Le Comité s'est dit préoccupé à l'idée que les prix élevés des semences améliorées puissent empêcher les petits producteurs de se procurer du matériel génétique résistant aux événements climatiques extrêmes, notamment aux sécheresses. Il a demandé à la FAO d'appuyer le renforcement des centres de recherche en biotechnologie et la formation du personnel spécialisé des pays de la région.

173. Le Comité a indiqué que la coopération technique de la FAO devait créer des synergies pour le renforcement des capacités d'amélioration du secteur agricole, de l'environnement et du commerce.

174. Le Comité a fait observer que le développement du génie génétique ne devait pas entraîner la destruction ni la contamination des systèmes de production traditionnels et a appelé la FAO à appuyer la mise en valeur des activités des petits producteurs, en tenant compte des mesures d'adaptation pertinentes pour chaque cas spécifique.

175. Le Comité a rappelé son inquiétude quant à la progression de la faim et de la pauvreté, et quant à la pression exercée sur les ressources naturelles par la demande accrue de produits alimentaires. À cet égard, il convient de mettre en valeur le potentiel productif des ressources génétiques et leur capacité de contribuer à la réalisation des

objectifs du Millénaire pour le développement conformément au principe de durabilité de l'environnement.

176. Le Comité a recommandé à la FAO d'appuyer le développement des infrastructures préservant et fournissant des ressources génétiques, en intensifiant la coopération technique dans le cadre des programmes de production de semences certifiées.

Le changement climatique et ses incidences sur la production agricole, forestière et halieutique en Amérique latine et dans les Caraïbes

177. Le Comité a confirmé l'existence de manifestations tangibles de l'ampleur du changement climatique, ainsi que la forte incidence de ses effets sur le secteur agricole et la grande vulnérabilité des pays les plus pauvres. Il est certes possible que certaines zones tempérées en bénéficient; mais, dans les zones tropicales, les rendements tendent à diminuer et, dans les zones sèches, l'impact de la salinisation et de la désertification croissantes pourrait se révéler extrêmement grave. La pêche pourrait elle aussi en pâtir considérablement.

178. Le Comité a appelé l'attention sur la vulnérabilité extrême des pays de la région – en particulier s'agissant des petits États insulaires des Caraïbes, de nombreuses zones côtières et des zones exposées à des phénomènes extrêmes – aux effets du changement climatique. Cette situation compromet leurs chances d'atteindre les objectifs du Millénaire, aussi la FAO doit-elle en tenir compte dans le cadre de l'action qu'elle mène dans la région.

179. Il a souligné que l'Organisation devait coopérer efficacement au relèvement rapide de l'agriculture, en complément des mesures déjà prises en réponse aux catastrophes naturelles. De même, il l'a appelée à veiller à ce que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes de population déplacés par ces phénomènes soit assurée.

180. Il a insisté sur la nécessité d'établir des priorités parmi les activités axées sur l'adaptation au changement climatique, mais aussi d'intensifier le recours aux pratiques qui favorisent son atténuation. Il a demandé à la FAO de déterminer s'il serait possible et opportun d'instaurer un système de suivi des répercussions du changement climatique sur les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts.

181. Il a indiqué que le développement des biocombustibles devait être considéré comme l'une des solutions de remplacement permettant de réduire les émissions de carbone dans le cadre de la vaste réflexion engagée pour définir des mesures propres à éviter l'aggravation du changement climatique sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées, ajoutant que les pays de la région ne comptaient pas parmi les principaux responsables de ce problème.

182. Il a estimé nécessaire d'identifier les zones et les systèmes particulièrement vulnérables afin qu'il soit possible de déterminer avec plus de précision quelles mesures seraient les mieux à même d'atténuer les effets du changement climatique et de permettre à chaque pays de s'y adapter, compte tenu de sa situation et de ses priorités.

183. Il a souligné que, dans le cadre de ses activités intéressant le changement climatique, la FAO devait prendre en compte la part de vulnérabilité imputable à la pauvreté et aux conditions naturelles. En particulier, il a mis en relief les graves effets du changement climatique sur les zones côtières et sur les communautés de pêcheurs, ainsi que la nécessité de réfléchir à une utilisation plus rationnelle de l'eau.

184. Il a souhaité que la FAO contribue à encourager, en guise d'axe stratégique contre le changement climatique, l'accroissement de la productivité agricole et n'envisage pas seulement une réduction quantitative des émissions de gaz à effet de serre.

185. Il a fait remarquer que, face aux effets du changement climatique, il fallait adopter une stratégie qui repose sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et tienne compte des capacités respectives des pays, tout en appelant l'attention sur la responsabilité historique des pays développés s'agissant de l'apparition de ce phénomène, ainsi que sur la nécessité de respecter le principe d'équité vis-à-vis des pays en développement et de garantir à leurs populations la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Mise en valeur du territoire rural et incidences institutionnelles, en Amérique latine et dans les Caraïbes

186. Le Comité a reconnu l'hétérogénéité socio-économique et territoriale marquée du développement rural dans la région, qui tient à une inégalité d'accès aux moyens de production et aux marchés. Selon lui, il est nécessaire de concevoir des politiques de développement rural dans l'optique de la mise en valeur de l'ensemble du territoire, et donc d'une plus grande équité.

187. Il a mis en relief l'importance de l'agriculture familiale, tant du point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle que de celui de l'atténuation de la pauvreté, de la croissance économique et de la viabilité environnementale, concluant qu'elle avait donc un rôle stratégique à jouer dans le cadre de la politique de développement.

188. Il a fait observer que l'essor de l'agriculture familiale exigerait non seulement l'amélioration des modes de production primaire, voire son intégration dans les filières de production agroalimentaire, mais aussi un soutien en termes de financement et de commercialisation. Le développement rural doit faire partie intégrante du développement socio-économique et s'accompagner d'une diversification de la production agricole, d'une progression de l'agriculture suburbaine et de la promotion des activités rurales non agricoles.

189. Le Comité a souligné que, dans le cadre de l'exécution de son programme de coopération dans les pays de la région, la FAO devait veiller à ce que les engagements pris lors de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural soient suivis d'effet.

190. Il a fait cas de l'action menée par la FAO en matière de défense du droit à l'alimentation et suggéré qu'elle défende aussi le droit à la terre, afin que celle-ci soit distribuée plus équitablement.

191. Le Comité a prié la FAO de continuer à mettre en avant les programmes axés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région, en favorisant l'évolution technologique à divers titres – production, commercialisation, transformation et consommation des aliments – mais aussi les échanges de données d'expérience, afin que tout le parti possible soit tiré des moyens de production.

192. Le Comité a instamment prié la FAO de soutenir le développement de l'agriculture familiale, en veillant à ce que les connaissances traditionnelles soient mises à profit et à ce que de bonnes pratiques soient adoptées, gages de viabilité aux plans social, économique et environnemental.

Rapport sur le Codex Alimentarius et la sécurité sanitaire des aliments dans la région

193. Le Comité a souligné que le Codex présentait un intérêt primordial pour tous les pays et regretté que les pays de la région ne participent pas davantage à ses réunions. Il a précisé que cette situation s'expliquait par la dispersion géographique des sites retenus pour ces réunions, un manque de moyens financiers pour y envoyer des représentants et une diffusion insuffisante de l'information.

194. À ce sujet, il a rappelé combien était important le Fonds fiduciaire à l'appui de la participation aux travaux du Codex, tout en soulignant que son abondement était nécessaire, tout comme la révision des critères permettant de bénéficier des moyens auxquels le Fonds donne accès.

195. Il a proposé d'envisager la création d'un fonds régional complémentaire, pour encourager les pays de la région à participer davantage aux activités du Codex.

Réunions des groupes sous-régionaux: Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud

196. Le Comité a été informé des propositions émanant de chaque région en ce qui concerne les défis à relever, les perspectives et les axes thématiques qui revêtent une importance primordiale et la définition préliminaire de priorités d'action pour la FAO. Les conclusions de l'examen de ces propositions préliminaires seront présentées lors de la réunion plénière de la Conférence.

CONCLUSION

Date et lieu de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et Caraïbes

197. Les participants à la Conférence ont pris note avec satisfaction de l'offre de la délégation de l'Argentine d'accueillir la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui aura lieu en 2012. Cette offre a reçu l'approbation unanime des délégations présentes.

Adoption du rapport (y compris le rapport du Comité technique)

198. La Conférence a approuvé à l'unanimité le rapport, y compris le rapport du Comité technique, qui est reproduit dans le présent document.

Clôture de la Conférence

199. Les participants ont remercié le Gouvernement et le peuple de la République du Panama d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir mis à sa disposition tous les moyens nécessaires au bon déroulement de ses travaux.

200. Le Président indépendant du Conseil a fait part de sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Panama pour leur hospitalité et il a félicité les délégations pour la richesse de leurs débats.

201. Le Représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, prenant la parole au nom de l'Organisation, a remercié les délégués pour les efforts qu'ils avaient consentis, ainsi que le Ministre du développement agricole de la République du Panama pour l'excellente organisation de la Conférence.

202. Le Ministre du développement agricole de la République du Panama a félicité les délégations pour les résultats obtenus et il a remercié toutes les personnes ayant participé à l'organisation de la Conférence pour le travail accompli. Parlant au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Panama, il a déclaré close la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Monsieur le Président,
Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,*

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de me retrouver aujourd'hui parmi vous dans cette belle ville de Panamá pour la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Au nom de l'Organisation et en votre nom à tous, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Président de la République, Son Excellence M. Ricardo Alberto Martinelli Berrocal, à son Gouvernement et au peuple panaméen pour avoir accueilli cette Conférence et pour leur généreuse hospitalité.

L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation (SMA), les Chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim à l'horizon 2015 afin de parvenir à la sécurité alimentaire durable pour tous. Cet engagement mondial a été réaffirmé à l'occasion d'autres conférences internationales, notamment le Sommet du Millénaire en 2000, le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* en 2002. Plus récemment, le Sommet mondial des Chefs d'État et de gouvernements sur la sécurité alimentaire en novembre dernier à Rome a décidé de prendre une série de mesures visant à éradiquer complètement la faim dans le monde.

Malheureusement, les données les plus récentes réunies par la FAO révèlent que la situation actuelle est encore plus inquiétante qu'en 1996. La faim a augmenté au cours des trois dernières années avec la flambée des prix des denrées alimentaires. Elle a été exacerbée par la crise financière et économique qui frappe le monde. En 2009, le nombre des personnes qui ont faim a augmenté de 105 millions par rapport à l'année précédente et atteint un milliard, soit un être humain sur six.

La région Amérique latine et Caraïbes n'a pas été épargnée. Malheureusement, les crises alimentaire et économique ont anéanti les progrès réalisés au cours des dix dernières années. En effet, entre 1995-1997 et 2004-2006, le nombre de personnes sous-alimentées dans la région a diminué de 6,5 millions, soit une réduction de 12,5 pour cent. Selon les estimations les plus récentes, le niveau de l'insécurité alimentaire dans la région a augmenté en 2009 avec 53 millions de personnes souffrant de la faim.

Pour une région dont la production vivrière couvre les besoins alimentaires de l'ensemble de sa population, et qui de surcroît exporte des volumes non négligeables d'excédents vers d'autres régions du monde, c'est un paradoxe. Le problème de l'insécurité alimentaire dans la région ne relève pas de la disponibilité des aliments au niveau régional, mais plutôt de la capacité de production de certains pays et de l'accès insuffisant à l'alimentation par une grande partie de la population.

L'impact de la crise alimentaire est aussi inégal entre les pays. Les pays importateurs nets de produits alimentaires et d'énergie sont les plus touchés. Ces pays sont

également ceux qui affichent les indices de pauvreté les plus élevés et qui pour la plupart ont connu une chute de la demande pour leurs produits d'exportation et une réduction des flux externes de financement. Certains pays de la région ont également subi l'impact de catastrophes naturelles, telles que les sécheresses et les inondations qui ont frappé plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud en 2009.

Cette situation dramatique a cependant permis de repositionner l'agriculture et la sécurité alimentaire au cœur des politiques et des programmes nationaux et régionaux de développement grâce auxquels nous pouvons aborder avec optimisme la nouvelle décennie. Ce nouvel ordre de priorités devrait donner l'occasion de soutenir les petits producteurs et de renforcer l'agriculture familiale.

Le développement agricole en Amérique latine et Caraïbes en 2008-2009

En 2008, l'agriculture et les forêts ont en moyenne contribué à hauteur de 5 pour cent au PIB de la région. Ces contributions ont varié de 20,2 pour cent pour Haïti et 21,4 pour cent pour le Paraguay à 1,6 pour cent pour le Mexique et 1,3 pour cent pour les Bahamas.

Les cultures

La région a, en 2008, produit 185 millions de tonnes de céréales, soit une augmentation de 3,3 pour cent par rapport à l'année précédente. Environ 75 pour cent étaient produites en Amérique du Sud. Grâce à ses grandes étendues agricoles et à sa compétitivité, l'Amérique du Sud est la sous-région qui participe le plus à la production de cultures de la région.

L'élevage

L'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes contribue d'environ 45 pour cent à la valeur ajoutée agricole de la région et représente 40 pour cent de la valeur mondiale de la production agricole. Sa valeur atteint 79 milliards de dollars des États-Unis.

Depuis plusieurs années, le taux de croissance régional de ce secteur est de 4 pour cent, soit le double de la moyenne mondiale. Les pays du Cône Sud sont les premiers exportateurs de viande bovine dans le monde; en 2008, ils ont assuré 43 pour cent du total mondial.

Bien que les perspectives de la production animale dans la région sont encourageantes, le défi à l'avenir est d'augmenter la productivité tout en atténuant les effets négatifs sur l'environnement. D'où l'importance de politiques favorisant l'utilisation durable des sols, la préservation de l'eau et de la biodiversité ainsi qu'une meilleure prévention des maladies et une hygiène animale améliorée. Les besoins des petits producteurs concernent essentiellement l'accès aux intrants, au crédit et aux technologies adaptées pouvant améliorer leur productivité et réduire le risque d'être déplacés.

La pêche et l'aquaculture

Le secteur des pêches et de l'aquaculture est très important pour la région. En 2008, les produits de la pêche, dont 95 pour cent sont des produits de la mer, représentaient 12 pour cent du total mondial. L'aquaculture, qui est particulièrement dynamique dans la région, a, depuis 1995, augmenté sa participation à la production de 2 à 10 pour cent.

La pêche industrielle, pratiquée principalement par le Pérou, le Chili, le Mexique et l'Argentine, semble avoir atteint des limites de capture durable. Les volumes débarqués ont atteint, au cours des dernières années, 12 à 14 millions de tonnes par an, et sont presque entièrement destinés à la production de farine et d'huile de poisson.

Malgré leur importance pour la sécurité alimentaire, la pêche artisanale et de subsistance et l'aquaculture à petite échelle restent marginales. Elles sont souvent ignorées des politiques et des programmes d'aide au développement sectoriel.

Le secteur forestier

Actuellement, l'Amérique latine et les Caraïbes comptent environ 956 millions d'hectares de forêts, soit 24 pour cent du couvert forestier mondial. Mais c'est aussi dans cette région qu'ont lieu les pertes les plus considérables. En 10 ans seulement, entre 2000 et 2010, le couvert forestier de la région a diminué de 44 millions d'hectares (soit 4,4 pour cent).

Considérant l'importance du secteur forestier pour la région, il est urgent d'adopter des politiques appropriées et des mécanismes nouveaux pour lutter contre les problèmes de dégradation et de déforestation.

*Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,*

Principaux défis pour la région

L'importance stratégique de l'agriculture pour le bien-être économique et social des pays de la région Amérique latine et Caraïbes et de leurs populations est considérable. L'agriculture demeure la principale activité économique des zones rurales et a de ce fait un impact direct sur les possibilités de relever les défis socio-économiques qui prévalent dans les campagnes. En même temps, le développement agricole est un moteur de croissance pour d'autres sphères économiques.

Pour assurer un développement agricole durable, la région doit relever deux grands défis, à savoir le changement climatique, notamment les augmentations de température, une plus grande variabilité des pluies et une plus grande fréquence d'événements extrêmes, et les catastrophes naturelles qui touchent fréquemment la région et entraînent des pertes humaines et matérielles considérables.

De plus, les infrastructures rurales, l'accès à une eau de qualité, le financement et le cadre institutionnel demeurent des contraintes majeures pour l'amélioration de la productivité agricole dans la région, particulièrement en milieu rural.

Autres réalisations

Dans ce nouveau contexte de revalorisation politique de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'initiative « Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025 » a bénéficié du soutien politique du Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement, qui s'est tenu à Salvador de Bahia en décembre 2008. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement de la région ont, pour la première fois, inscrit la sécurité alimentaire parmi les thèmes prioritaires de leur programme commun. Grâce au soutien de la FAO, l'initiative a conduit au renforcement des cadres juridiques et institutionnels de la sécurité alimentaire et de la nutrition de la région. Ceci a

permis, dans certains cas, la consécration juridique de l'alimentation comme un droit de l'homme.

La FAO a également fourni un soutien technique à plusieurs programmes visant à encourager la production agricole et à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région. L'agriculture familiale a bénéficié d'une importance particulière dans ces programmes.

Les activités déployées par la FAO dans la région dans de nombreux domaines pendant ce dernier exercice sont naturellement trop nombreuses pour être énumérées ici. Vous aurez des rapports sur bon nombre d'entre elles durant cette Conférence.

La situation en Haïti

En Haïti, le tremblement de terre du 12 janvier a dévasté un pays déjà extrêmement vulnérable. Près de 55 pour cent de la population tire ses moyens de subsistance de l'agriculture, qui représente 27 pour cent du PIB. Il faut également signaler les problèmes importants de déboisement et d'érosion qui rendent le pays encore plus vulnérable aux événements climatiques saisonniers extrêmes.

Avant ce grand désastre naturel, la FAO était engagée dans la mise en œuvre d'un programme d'urgence et de développement de près de 49 millions de dollars qui commençait à montrer des résultats très encourageants. Le tremblement de terre nous conduit à repenser nos activités en Haïti. Sous l'autorité du gouvernement haïtien, la FAO doit intensifier et diversifier son action autour de trois axes principaux:

1. Tout d'abord, il nous faut concentrer nos efforts à court terme sur la saison agricole du printemps, de mars à mai, qui fournit 60 pour cent de la production agricole annuelle du pays.
2. Ensuite, nous devons préparer les actions à moyen et long terme qui permettront les investissements nécessaires dans les infrastructures de production agricole, l'aménagement des bassins versants et les activités de reboisement.
3. Enfin, il nous faut travailler à refonder l'agriculture en privilégiant les cultures vivrières, l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles et le renforcement institutionnel.

Il faut dès maintenant commencer à travailler sur le moyen et le long terme. Une mission interdisciplinaire de la FAO a coopéré avec les cadres du Ministère de l'agriculture pour la préparation du chapitre sur l'agriculture et la pêche qui a été inclus dans l'Évaluation des besoins après désastre et le Plan d'investissement à moyen – long terme pour la relance du secteur rural présenté pour la Conférence de New York le 31 mars dernier.

Un financement d'environ 800 millions de dollars sera nécessaire pour rebâtir une agriculture moderne et compétitive afin d'assurer l'alimentation d'une population d'environ 10 millions de personnes dans un pays où 80 pour cent des pauvres vivent dans un secteur rural qui assure 60 pour cent de l'emploi national.

*Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,*

L'ordre du jour de la Conférence régionale

Conformément à vos recommandations, notamment à Brasilia, cette conférence est l'opportunité de participer aux débats sur les situations d'urgence mondiales et régionales et le changement climatique et son impact sur la région. Les questions du développement territorial dans les zones rurales et de l'agriculture familiale sont aussi incluses dans l'ordre du jour.

Vous serez informés des activités de la FAO et vous aurez l'occasion de discuter des priorités de la région, de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, la mise en œuvre du réseau de bureaux décentralisés et de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. La Conférence permettra aussi de tenir les autorités régionales informées sur les efforts de relèvement en Haïti.

Réforme de la FAO

La FAO connaît actuellement le plus profond processus de réforme au sein des Nations Unies. Elle est en train de renouveler toutes ses modalités de travail ainsi que la manière de conduire sa mission et de prêter ses services aux pays membres.

La mise en œuvre du Plan d'action immédiate a été un objectif principal à la fois pour les États membres et pour le Secrétariat depuis son adoption par la Conférence lors de sa session extraordinaire en novembre 2008. Les actions principales du Plan d'action immédiate concernent essentiellement les points suivants:

- l'adoption d'un cadre de planification et d'une nouvelle culture axés sur les résultats;
- la décentralisation et une plus grande délégation de pouvoirs;
- la rationalisation organisationnelle;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines;
- une gouvernance plus efficace.

Depuis janvier dernier, les bureaux régionaux ont la responsabilité de la supervision du budget et du programme pour les fonctionnaires techniques dans la région et devraient prendre progressivement la direction des travaux techniques des bureaux de pays. De plus, le personnel des bureaux régionaux a été formé afin d'assumer la responsabilité du Programme de coopération technique.

Pour favoriser l'alignement de notre structure administrative sur le cadre des résultats, une restructuration complète du Siège a été initiée en 2009 et doit s'achever en 2012. L'un des éléments clés de cet exercice a été l'élimination de 40 postes de direction en vue d'alléger la structure et la hiérarchie de l'Organisation.

Le Président du Conseil expliquera avec plus de détails les actions en cours dans ce cadre, notamment au niveau des représentants des nations membres.

Réforme du Comité de sécurité alimentaire mondiale (CSA)

En novembre dernier, lors de sa trente-sixième session, la Conférence de la FAO a approuvé une autre importante réforme, celle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La réforme du CSA a pour but d'améliorer la gouvernance de la sécurité

alimentaire mondiale en s'appuyant sur les structures et programmes déjà en place et en suscitant des partenariats efficaces.

La mission de ce CSA rénové présente notamment les caractéristiques suivantes:

- Un forum mondial pour les débats afin de favoriser la convergence de vues sur les causes et les conséquences de l'insécurité alimentaire et les modalités d'action dans ce domaine;
- Un mécanisme de coordination à l'échelle mondiale des efforts visant à éliminer la faim pour assurer la cohérence et l'efficacité à long terme de l'action;
- Base scientifique solide: le nouveau CSA comprend un Groupe d'experts de haut niveau qui va permettre la prise de décisions appropriées en fournissant des études et des analyses objectives et impartiales;
- Ouverture : toutes les parties prenantes - gouvernements, institutions régionales et mondiales, partenaires économiques et financiers, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, organisations non gouvernementales, fondations et société civile, seront représentées.

Mais pour que le CSA soit un processus intergouvernemental de haut niveau de prise de décisions et donc doté d'une légitimité politique, il est important que les gouvernements soient représentés au niveau ministériel à ses réunions. Il convient de souligner à cet égard qu'au-delà des ministères et des départements techniques compétents, la participation des ministres de la coopération et du développement est aussi nécessaire pour les importantes questions économiques et de financement.

À l'échelle nationale, il est indispensable de mettre en place un partenariat sur la base des Groupes thématiques sur la sécurité alimentaire et des Alliances nationales pour la sécurité alimentaire, qui devraient être renforcées. Ces deux mécanismes devraient fournir un appui aux gouvernements qui ont la responsabilité d'assurer une allocation et une utilisation judicieuse des ressources budgétaires, de l'aide publique au développement et des investissements privés nationaux et étrangers directs.

Ainsi, le nouveau Comité de la sécurité alimentaire mondiale et son Groupe d'experts de haut niveau, avec des mécanismes pertinents à l'échelle nationale, serviront de base pour le Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Conclusion

*Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,*

Seulement cinq ans nous séparent de 2015, date à laquelle les dirigeants du monde se sont engagés à réduire de moitié la faim et la pauvreté extrême.

Du 16 au 18 novembre 2009, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres se sont réunis au *Sommet mondial sur la sécurité alimentaire* afin d'aider le milliard de personnes victimes de la faim de par le monde à améliorer leurs conditions de vie et à retrouver l'espoir d'un avenir meilleur. Je souhaite ainsi souligner quelques éléments importants de la Déclaration du Sommet sur lesquels nous devons nous appuyer pour libérer le monde de la faim:

Un : l'engagement ferme des chefs d'État et de gouvernement de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et du Millénaire pour le

développement consistant à réduire de moitié la faim dans le monde d'ici à 2015 et à l'éradiquer le plus vite possible;

Deux : l'engagement de renforcer la coordination internationale et la gouvernance de la sécurité alimentaire en mettant en œuvre une profonde réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondial (CSA) et en créant un Groupe d'experts de haut niveau dans le cadre du nouveau CSA;

Trois : l'engagement d'inverser la tendance à la diminution des financements nationaux et internationaux consacrés à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural dans les pays en développement et d'accroître substantiellement leur part dans l'aide publique au développement;

Quatre : la décision de promouvoir de nouveaux investissements afin d'augmenter la production et la productivité agricoles notamment dans les pays en développement et de réduire la pauvreté afin de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous.

Cette trente et unième Conférence devra relever les défis de l'Amérique latine et des Caraïbes. Je suis persuadé que les pays de la région ont la volonté politique et disposent des ressources nécessaires pour assurer un développement agricole durable et la sécurité alimentaire de leurs peuples.

Pour sa part, la FAO continuera à soutenir les gouvernements et partenaires régionaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de programmes efficaces.

Je vous remercie de votre aimable attention et souhaite plein succès à vos travaux.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL DE LA FAO

Monsieur le Président de la Conférence
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs les délégués et observateurs,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Permettez-moi d'adresser, au nom du Conseil de la FAO mes plus vifs remerciements au Gouvernement de la République du Panama pour avoir organisé cette Conférence régionale et avoir mis en place toutes les facilités pour son déroulement. Mes remerciements s'adressent aussi au peuple panaméen pour la qualité de son accueil et sa générosité. Le Panama héberge le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Amérique centrale, ce qui le désigne comme partenaire privilégié de notre organisation.

Je voudrais tout d'abord rendre hommages aux victimes des tremblements de terre dévastateurs qui ont frappé si durement Haïti, le 12 janvier, et le Chili, le 27 février. Je renouvelle notre solidarité à l'égard des populations touchées et je salue le courage et les efforts déployés par les gouvernements de ces deux pays pour venir en aide aux victimes et œuvrer à la reconstruction. La communauté internationale est à leur côté, en premier lieu les États et les organisations de la région, de même que la FAO qui assiste les communautés rurales.

C'est un honneur et un plaisir de prendre part, à cette **Conférence régionale**. Notre session à Panama est la première des cinq conférences régionales de l'année 2010. Elle est de la plus haute importance au regard du rôle nouveau que les pays membres lui ont confié, dans le plan de réforme adopté en 2008, et pour lequel les textes fondamentaux ont été modifiés en 2009.

Le cycle 2010 des **conférences régionales** est un moment historique de la vie institutionnelle de l'Organisation puisqu'il constitue le premier exercice biennal de mise en œuvre du plan de réforme, **le Plan d'action immédiat**. Sa mise en place, financée sur le budget ordinaire, relève de notre responsabilité collective et requiert des efforts soutenus des pays membres comme du Secrétariat, à Rome, et des bureaux décentralisés.

À l'approche de la cent trente-neuvième session du Conseil en mai, je souhaite saisir l'occasion de notre rencontre pour:

- 1) vous informer sur le déroulement de mon mandat de Président indépendant du Conseil et vous rendre compte de l'exécution des missions que vous m'avez confiées;
- 2) effectuer un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de réforme, en ma qualité de Président du Comité de la réforme et sur le fonctionnement du Groupe de travail à composition non limitée sur l'efficacité des organes directeurs (OEWG), que je préside également;
- 3) envisager les perspectives à venir pour ces différentes instances.

Premièrement, le déroulement de mon mandat.

Vous m'avez élu en novembre. Je conçois mon action selon **cinq axes** principaux dont je souhaite vous faire part:

1- Collégialité: J'ai mis en place un processus de **coordination informelle** des présidents des comités à composition limitée et des vice-présidents du Comité de la réforme, dont la première réunion a eu lieu le 9 mars. Il me paraît souhaitable d'avoir une approche transversale et consensuelle des tâches qui nous attendent. Des rencontres régulières de ce groupe devraient faciliter la communication et la recherche d'une vision commune pour aborder les échéances de notre agenda. Une concertation élargie au Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et des comités techniques du Conseil est envisagée; début juin.

2- Subsidiarité: Il est indispensable que les organes de gouvernance articulent leur action au mieux pour éviter les doublons et les redites. Lors de la progression d'un niveau à l'autre, chacun d'eux doit avoir sa valeur ajoutée. Je veille à ce que ce qui est traité à un niveau ne soit pas traité une autre fois au niveau supérieur. À cet égard, le **travail intersessionnel** est primordial et correspond à l'esprit de la réforme. Des initiatives positives ont été prises en ce sens. Elles vont dans la bonne direction, dans la mesure où elles préparent les sessions formelles de manière approfondie;

3- Appropriation: Le dialogue indispensable au sein et avec les **groupes régionaux** doit s'appuyer sur des rencontres régulières afin que chaque groupe puisse exprimer ses préoccupations et ses propositions. J'ai ainsi invité les présidents de groupes régionaux à des réunions de travail: les 15 mars, 22 mars et 21 avril, notamment sur le thème des **visites de terrain**. Je saisis l'occasion pour remercier la présidence du GRULAC, l'Argentine, et ses vice-présidents, Venezuela et Uruguay, pour leur collaboration active.

4- Indépendance: Chacun de vous sait qu'il est impératif de préserver ce critère, tant à l'égard des Membres, que du Secrétariat et de la Direction générale, avec lesquels des ajustements sont en cours dans un climat constructif. Soyez assurés que je considère le respect de cette indépendance comme un élément déterminant du succès de ma mission. Je m'attache chaque jour à la préserver, et plus encore à l'approche des importantes échéances qui se présentent à nous, comme l'élection du Directeur général en 2011, lors de la trente-septième session de la Conférence.

5- Partenariat: Pour notre mission, le partenariat est primordial et nous devons penser à le développer sous toutes ses formes: autres instances du système des Nations Unies, États, société civile, ONG, entreprises privées.

Deuxièmement, quel est l'état d'avancement de la réforme?

La réforme est en marche. Le temps est à l'action collective, il nous faut contribuer à consolider l'élan de ce processus, encore fragile. Ensemble nous devons lutter contre toutes les inerties, notamment en valorisant au mieux les ressources humaines de l'Organisation, dont chacun sait qu'elles sont de grande qualité. **La communication interne** est primordiale, car ce sont ces personnels qui mettent en œuvre la réforme au quotidien. De même que **la communication externe** à laquelle chaque pays devrait contribuer.

C'est ainsi que nous pourrions espérer des résultats concrets, à Rome comme dans votre région. Les nouvelles méthodes de travail et de préparation des comités à composition limitée vont permettre de déboucher sur des recommandations encore plus précises pour la session du Conseil de mai. Vous savez que les pouvoirs du Conseil ont été renforcés en matière de planification, d'établissement des priorités, de contrôle, de supervision et de suivi de la mise en œuvre des décisions de gouvernance. Ce Conseil de mai bénéficiera directement des conclusions de la Conférence régionale qui nous réunit aujourd'hui à Panama.

Le calendrier des réunions du Comité de la réforme a été revu, afin que deux d'entre elles puissent se tenir avant l'été. À l'issue de notre première réunion du 8 avril, je souhaite faire un point avec vous sur quatre processus majeurs de notre feuille de route:

1) – Le Groupe de travail à composition non limitée sur l'efficacité des organes directeurs: Il a été formellement mis en place le 9 avril et son calendrier de travail provisoire a été adopté. L'organisation d'un travail intersession serait certainement à prévoir compte tenu de la sensibilité du sujet de la représentation au Conseil.

2) - Le processus de préparation de la réunion informelle sur l'intégration des financements extrabudgétaires: Le 14 avril, la session conjointe du Comité financier et du Comité du programme a souligné la nécessité de définir les conditions de préparation de cette réunion, prévue par le PAI. Il convient d'aborder ce point et de prendre les décisions nécessaires lors de nos prochaines réunions dans le cadre du suivi de la réforme.

3) - La préparation de l'élection du Directeur général: L'audition des candidats par le Conseil et par la Conférence est à l'ordre du jour de la session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques qui débute aujourd'hui à Rome. Des propositions ont été formulées par le Secrétariat, sur la base notamment d'une analyse comparative des règles et pratiques en vigueur au sein d'autres organisations du système des Nations Unies. Les recommandations qui seront transmises au Conseil seront discutées en mai.

4) - Le statut des Conférences régionales: En effet, la réforme de la gouvernance a comporté une innovation notable au niveau des régions: les conférences régionales ont acquis le statut d'organes directeurs à part entière. Elles ont dorénavant un lien hiérarchique avec la Conférence et avec le Conseil, auxquels elles doivent également faire rapport:

- dans le premier cas, sur les aspects liés aux politiques et aux réglementations;
- dans le deuxième cas, sur les questions relatives au programme et au budget.

C'est une avancée remarquable en termes d'affermissement de la gouvernance à l'échelon régional.

Par ailleurs, dans la mesure où le CSA doit faire rapport au Conseil sur les questions de programme et de budget, je me permets de m'exprimer sur le travail effectué par le bureau de ce Comité, que je considère comme extrêmement positif. Les avancées significatives qui se dégagent ne peuvent que bénéficier à la relation entre le CSA et le Conseil. Cette dynamique facilitera également la mise en place du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, associant les institutions spécialisées de Rome – la FAO, le FIDA, le PAM et Bioversity International – ainsi que la société civile. La présente Conférence examinera d'ailleurs ce sujet de manière détaillée, puisqu'un point particulier de l'ordre du jour lui est consacré, en présence du Président du Bureau du CSA.

Quelles sont les perspectives à court terme?

L'entrée en vigueur de la nouvelle date de la Conférence, désormais fixée en juin, entraîne un raccourcissement de près de six mois de l'exercice biennal en cours. L'agenda est chargé, il nous faut donc valoriser au mieux le temps disponible.

À cet égard, le travail en groupes informels est une bonne approche, sous réserve qu'il soit transparent, ouvert et compatible avec les sessions formelles des organes directeurs dont il ne doit pas préempter des décisions. Il permet de travailler en amont et d'aborder à froid des échéances importantes, telle que l'élection du Directeur général ou la prise en compte des financements extrabudgétaires dans la préparation du programme de travail et de budget 2012-2013. Il est souhaitable qu'il demeure coordonné et connecté aux travaux du Comité de la réforme, du Conseil et des autres entités, formelles ou non.

Les prochaines réunions du Comité de la réforme traiteront des **bureaux décentralisés et de la politique de mobilité du personnel**. Autant de questions importantes dans la perspective de la **décentralisation**, dont la discussion pourra être éclairée par les débats et les recommandations des **conférences régionales** qui se dérouleront entre-temps. Je

faciliterai la prise en compte des apports des conférences régionales dans les processus décisionnels, notamment lors des délibérations du Conseil.

Les Comités ont examiné des questions présentant un intérêt direct pour la **décentralisation**, tels que les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de coopération technique. Le Comité du Programme a spécifiquement recommandé que je prenne des mesures, avec l'appui du Secrétariat, pour que les **conférences régionales** soient à même de formuler des recommandations précises au Conseil sur les domaines prioritaires des régions. Je mettrai en œuvre cette recommandation, en particulier dans la perspective de l'élaboration du Programme de travail et budget à venir.

Par ailleurs, vous savez que le mandat qui m'a été confié implique de poursuivre les contacts avec les institutions qui traitent de sujets qui rentrent dans le mandat de la FAO, afin que le Conseil soit tenu informé des développements qui s'y opèrent. À cet égard, je vous informe que j'ai l'intention d'assister, en juillet, à la trente-troisième session du Codex Alimentarius, et sans doute à la réunion du Conseil économique et social (ECOSOC), et en septembre, au Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à cette occasion, je rencontrerai des représentants des autres organismes internationaux. Je poursuivrai mes contacts avec les représentants du personnel et intensifierai ceux noués avec les représentants de la société civile, notamment les ONG, et bien sûr le PAM et le FIDA.

Enfin, j'ai programmé plusieurs missions sur le terrain à l'occasion des conférences régionales, pour rencontrer les bénéficiaires de l'action de la FAO et apprécier l'impact de la réforme. C'est le cas cette semaine au Panama.

CONCLUSION

Pour terminer, je vous confirme que ma disponibilité pour assurer la mission que vous m'avez confiée est entière, à Rome comme sur le terrain. Je suis à l'écoute de vos préoccupations et prêt à les faire partager à l'ensemble des pays membres chaque fois que nécessaire.

Il est souhaitable que nous restions concentrés sur la mise en œuvre de la réforme, que nous allions à l'essentiel sans rouvrir des points déjà acquis. La route est longue et semée d'obstacles. Le processus est encore fragile. Nous devons rester soudés et solidaires pour rendre la FAO plus efficace et plus réactive à ses différents niveaux, et renforcer la responsabilité des Membres, pour atteindre notre objectif primordial de mieux lutter contre la faim.

À cet égard, je tiens à saluer les pays de votre région « Amérique latine et les Caraïbes » pour leur action à l'avant-garde du combat contre la faim. De façon volontariste, vous avez pris l'engagement d'éradiquer la faim en une génération et de garantir ainsi la sécurité nutritionnelle de tous les habitants de la région à travers l'initiative « *Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025* ». Permettez-moi de vous féliciter pour cette importante résolution et de me réjouir des avancées significatives dans les différents États de la région.

Mais je tiens à vous réaffirmer que la réforme n'est pas une fin en soi, elle permet plus d'efficacité, d'efficacités à tous les niveaux de la FAO. Déjà le Secrétariat et la Direction ont engagé des actions porteuses pour le changement de culture. Les régions, la vôtre, se sont mieux structurées pour répondre à ce changement.

Mais aussi, les organes de gouvernance, le Conseil, les comités et moi-même, avons changé de culture pour conduire chacune des délégations de pays, à plus d'engagement au cours de la vie de la FAO. C'est indispensable pour que nous assurions pleinement notre tâche, partout sur le terrain, dans tous les pays. Mais il est aussi primordial de développer le rayonnement et la reconnaissance de la FAO, dans les instances internationales.

À l'instar de ce qui s'est fait avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) nous avons d'autres plateformes où il est nécessaire d'assurer la cohésion (l'eau, la Terre, le climat...) Nous devons être acteurs en la matière. Et c'est dans ce sens que la réforme de la FAO est essentielle. Ce qui nous guide tous, c'est qu'au plus vite, nous puissions, de façon durable, « éradiquer la faim dans le monde ».

Je vous remercie de votre attention.

PROPOSITION DE LA SOUS-RÉGION DES CARAÏBES

Examen des « défis et perspectives pour la sous-région des Caraïbes »

1. Le Coordonnateur sous-régional de la FAO a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.
2. Le Groupe a élu à l'unanimité le représentant de la Barbade à sa présidence et le Secrétaire de la CARICOM comme rapporteur, étant entendu que son Président présenterait le rapport en séance plénière.
3. Les participants à la réunion ont décidé que l'objectif était d'examiner le document présenté par le Bureau sous-régional de la FAO et de voir si certains aspects devaient en être étayés ou si certains ajouts étaient requis pour assurer le consensus, en particulier en ce qui concerne les priorités régionales.

Accord général sur le document

4. Le Représentant de la FAO a souligné la nécessité de parvenir à un consensus et de définir l'ordre de priorité des principales questions intéressant la région. Le document final devrait refléter les priorités de la sous-région en tenant compte des thèmes transversaux.
5. Les participants sont convenus que, même si tous les pays avaient pris part au processus de définition des priorités nationales et d'inclusion de ces dernières dans les priorités régionales et que les pays membres de la CARICOM en avaient débattu avec le Bureau sous-régional, le document devrait également faire état de l'accord de Cuba et de la République dominicaine avec les propositions.
6. Les participants sont convenus que le document reflétait dans l'ensemble les défis et les perspectives dans la région des Caraïbes et présentait un bilan régional. Toutefois, des pays membres ont regretté qu'il ne soit pas plus précis et qu'il ne donne pas plus de détails sur les activités et les priorités.
7. Le délégué de Cuba a demandé que le paragraphe 14 du document LARC/10/INF/11 soit revu dans la mesure où son libellé ne traduisait pas la situation effective dans son pays. La réunion a décidé, à l'issue d'un long débat, de remplacer les trois dernières phrases par le texte suivant: « À Haïti, 60 pour cent des actifs travaillent dans le secteur agricole mais les conditions de travail demeurent précaires et les niveaux des salaires relativement faibles. »

Renforcement de certains aspects du document

8. Les participants sont également convenus que le document devait être quelque peu renforcé sur certains aspects essentiels de façon à souligner que nul n'ignorait que la région rencontrait des difficultés particulières, comme l'illustre la notion de « petits États insulaires en développement ». Il a été relevé que la FAO et d'autres institutions régionales avaient accepté ce point à Maurice dans le contexte de la flambée des prix des produits alimentaires, et qu'il était nécessaire de faire valoir cette position dans le cadre de l'appui accordé par la FAO.
9. S'agissant du changement climatique, il est nécessaire de renforcer cet aspect du débat de façon à pouvoir examiner les stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il a été noté que des fonds existaient à l'heure actuelle pour s'attaquer à cette problématique mais que les pays membres n'avaient pu y accéder; il a été recommandé de solliciter l'assistance de la FAO à cet égard.

10. Les participants sont convenus ont ensuite arrêté les aspects spécifiques qui pouvaient être renforcés en précisant certaines activités dans la sous-région, à savoir:
 - gestion des risques;
 - sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris en recourant à l'approche de la chaîne de valeur;
 - matériel végétal sain et certifié;
 - questions sanitaires et phytosanitaires;
 - changement climatique et modalités de prise en compte de ce risque en recourant à la gestion de l'eau (irrigation) et aux techniques liées aux émissions de gaz à effet de serre;
 - maladies transfrontières, en incluant les ravageurs et les maladies des végétaux ainsi que les activités à mettre en œuvre;
 - en outre, il faudrait inclure un tableau indiquant les priorités de la sous-région pour mettre en évidence les mesures qui devaient être prises.
11. Les participants sont convenus que la FAO devait faire en sorte que son Programme de coopération technique soit doté des ressources appropriées pour pouvoir répondre de plus près aux besoins de la région, surtout depuis que les bureaux régionaux assurent la gestion de ces programmes à la suite du processus de restructuration et de décentralisation. Les bureaux régionaux et sous-régionaux participant davantage à la prise des décisions, ils devaient être en mesure d'accélérer la fourniture de l'assistance technique. À cette fin, ils devaient être dûment soutenus par le Siège et le Bureau sous-régional devait être doté des effectifs appropriés pour répondre aux besoins de la sous-région
12. Les participants sont convenus qu'il fallait remercier la FAO pour sa contribution et son appui à la région.

Nouvelles questions en vue de renforcer encore le document

13. Les participants sont convenus que l'assurance agricole devait faire partie de l'examen de la gestion des risques compte tenu de l'impact annuel des ouragans et des conséquences de plus en plus lourdes de la sécheresse et des inondations dans la région. Elle a également relevé que le document devrait mettre l'accent sur les risques, les perspectives et les domaines particuliers dans lesquels la FAO pouvait aider la région. Ce message doit être clair pour la FAO et les priorités régionales devaient inclure la coopération portant sur les systèmes d'alerte rapide et la surveillance du changement climatique et des autres risques.
14. Il a été rappelé que la région de la CARICOM avait créé un Comité de gestion des catastrophes et des risques pour s'attaquer à ce problème majeur et contraignant reconnu dans le cadre de l'Initiative du Président Jagdeo, à laquelle participait déjà la FAO, et que le Comité étudiait activement la question de l'assurance agricole et de l'appui en faveur de cette initiative.
15. Compte tenu de l'urgence actuelle des besoins de semences et de matériel végétal, notamment à Haïti en cette période, il a été proposé que le programme sur les semences actuellement en vigueur pour l'Amérique centrale soit élargi à la région des Caraïbes.
16. Les participants, relevant que la coopération Sud-Sud au sein de la région n'était nullement mentionnée, ont décidé que la coopération Sud-Sud au sein de la sous-région, entre cette dernière et d'autres sous-régions et au-delà devrait faire partie de la stratégie régionale. L'accent a été mis sur la collaboration et la coopération, un point qu'il convenait de mentionner clairement dans le document.
17. Les participants ont également relevé qu'il fallait aborder dans le document le crédit agricole et la facilitation du crédit, tout en reconnaissant que la FAO n'était pas une institution de financement.

18. Il a été rappelé à la réunion que le G-8 avait annoncé une assistance d'un montant de 20 milliards d'USD en faveur de la sécurité alimentaire dans le monde. Les pays de la sous-région, du fait de leur statut de petits États insulaires en développement, devraient s'associer à la FAO pour pouvoir accéder à ces fonds et à toutes les autres ressources disponibles, en présentant des propositions de projets.

Assistance en faveur d'Haïti

19. Les participants ont décidé de demander à la FAO un programme spécifique pour aider Haïti en cette période de très grand besoin. Un tel programme devrait être mis en œuvre en collaboration avec d'autres institutions régionales et avec des États Membres dotés de moyens dans la région pour venir en aide à Haïti.
20. Les participants ont pris note du niveau actuel de l'assistance accordée par la République dominicaine à Haïti. Le délégué d'Haïti, en prenant acte, a exprimé sa gratitude à la République dominicaine, ainsi qu'à la Jamaïque, et a remercié la sous-région et la FAO pour leur soutien et leur solidarité.

**PROPOSITION DE LA SOUS-RÉGION D'AMÉRIQUE CENTRALE,
DU MEXIQUE ET DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**

Le groupe a analysé le document LARC/10/INF/12 *Défis et perspectives pour la sous-région d'Amérique centrale*. Il est parvenu aux accords par consensus suivants.

ACCORDS CONCLUS

- a. Accepter et valider les six principaux défis pour orienter l'action de la FAO dans la sous-région, décrits dans le document :
 1. Faible niveau de rentabilité dans le contexte d'une crise des prix.
 2. Niveau de compétitivité insuffisant.
 3. Chômage et pauvreté.
 4. Accès insuffisant à la nourriture.
 5. Dégradation des ressources naturelles. Vulnérabilité.
 6. Intégration régionale.

- b. Redéfinir les priorités qui devraient orienter les activités de la FAO dans la sous-région au cours des prochaines années :
 1. Agriculture familiale.
Renforcer les capacités de production des petits producteurs dans le domaine de l'agriculture (cultures, élevage, forêts, pêche, hydrobiologique) en assurant leur sécurité alimentaire, en s'appuyant sur leur économie et en leur ouvrant l'accès aux technologies appropriées et aux biens de production.
 2. Développement rural territorial en tant que stratégie de réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire.
Le développement rural territorial s'intéresse au potentiel du territoire, notamment aux ressources humaines, afin de permettre à ces dernières de mettre en œuvre des activités intégrales en vue d'améliorer leurs capacités économiques et leur niveau de vie.
Dans le cadre de la promotion de l'agriculture familiale, afin d'améliorer l'accès aux ressources agricoles et alimentaires, il est important de tenir compte des aspects de gouvernance et de gestion locale du développement local et municipal ainsi que des plans de développement territorial et donc de définir et appliquer des politiques ayant une approche participative des acteurs locaux et des organismes de l'agriculture familiale qui sont des acteurs de premier ordre.
Il faut faciliter la mise en œuvre de la Stratégie centraméricaine de développement rural territorial.
 3. Gestion intégrale de l'eau.
Il s'agit d'un processus qui encourage la gestion, la préservation et le développement des ressources hydriques, des sols et des ressources naturelles (forêts, diversité biologique) afin de promouvoir un bien-être social et économique, centré sur la petite agriculture familiale, de manière équitable, sans que cela mette à mal la durabilité des écosystèmes.
Dans ce cadre, des activités telles que l'innovation, les transferts et l'adaptation des technologies d'irrigation sont encouragées.
 4. Santé agricole et sécurité sanitaire des aliments
Le concept de santé agricole et sécurité sanitaire des aliments revêt une grande importance dans le cadre de la mondialisation des marchés. En effet, l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires est la principale barrière qui persiste dans le commerce international. Cela oblige les pays à renforcer

leurs systèmes afin de s'adapter aux demandes des consommateurs sur des marchés nationaux et internationaux de plus en plus compétitifs et exigeants. En ce sens, il est impératif que la coopération des organismes internationaux vise à recommander l'utilisation de modèles intégrés des systèmes officiels pour l'application des mesures phytozoosanitaires qui facilitent des échanges commerciaux sûrs, fluides et compétitifs.

L'objectif du renforcement institutionnel doit être de simplifier l'homologation de la législation en matière de santé animale, végétale et de sécurité sanitaire des aliments de la région de Mésoamérique ainsi que de mettre en œuvre et de renforcer les programmes et les capacités de diagnostic sanitaire, phytozoosanitaire, des zoonoses et de sécurité sanitaire à l'échelle régionale. Le changement climatique étant considéré comme un facteur qui influence le comportement des maladies chez les animaux et les plantes, il est nécessaire de mener à bien des analyses des risques respectifs afin d'atténuer les effets de ce phénomène.

5. Développement durable du secteur agricole centré sur les petits producteurs
Bien que le secteur agricole soit traditionnellement extensif, le patrimoine agricole de la petite agriculture familiale a été négligé alors qu'il constitue une source de protéines et de revenus. Il est donc demandé de renforcer ce secteur en améliorant l'accès aux technologies, l'assistance technique et le financement afin de contribuer à une production durable.
 6. Création de liens entre les petits producteurs et le marché
Renforcement des capacités et de la culture commerciale comme une alternative à l'écoulement spontané des excédents de l'agriculture familiale, en créant des mécanismes d'insertion dans les chaînes de valeur existantes et des réseaux de commercialisation efficaces.
- c. Thèmes transversaux à prendre en compte dans le cadre de la coopération de la FAO dans la région
1. Développement intégral des ressources humaines dans le secteur agricole.
 2. Renforcement institutionnel en vue d'améliorer les capacités de réaction de l'État.
 3. Révision des normes relatives à l'agriculture de la région.
 4. Renforcer les capacités de recherche et d'innovation technologique, de gestion des connaissances et d'accès aux informations, en créant des liens institutionnels à l'échelle régionale.
 5. Renforcer la vulgarisation, la formation et le transfert de technologies aux petits producteurs.
 6. Débattre et trouver des consensus concernant le concept d'agriculture familiale. Renforcer les capacités institutionnelles pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique, en lien avec l'agriculture.
 7. Développer les capacités institutionnelles d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en rapport avec l'agriculture
 8. Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion d'alternatives financières.
- d. Demander l'intégration du Mexique à la région, qui s'appellera désormais région de Mésoamérique.
- e. Demander que le Bureau de la FAO au Guatemala ait le statut de délégation permanente.

PROPOSITION DE LA SOUS-RÉGION D'AMÉRIQUE DU SUD

1. Les pays de la région sont convenus qu'ils préféreraient conserver une relation directe avec le Bureau régional de Santiago du Chili, afin d'éviter tout doublonnement et de tirer le meilleur profit des ressources humaines et financières disponibles. En ce sens, la création du Groupe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud est rejetée. Les pays ont mis en avant la nécessité de renforcer les bureaux régionaux et sous-régionaux d'Amérique centrale et des Caraïbes de la FAO, par des ressources humaines, des moyens matériels, des infrastructures et des ressources financières.
2. Les pays se sont accordés pour dire que la sécurité alimentaire et nutritionnelle est le cadre au sein duquel doivent être définies les priorités régionales.
3. En ce sens, 7 grands axes de travail ont été définis: 1) droit à une alimentation adéquate, 2) agriculture familiale, 3) développement rural, 4) technologies sociales, 5) qualité et innocuité, 6) changement climatique et 7) diversité biologique. Ces sept grands axes de travail devront tenir compte, de manière transversale, des questions de parité hommes-femmes et de jeunesse.
4. Il a été convenu que la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être fondée sur le droit à une alimentation adaptée.
5. Il a été établi que l'agriculture familiale revêt une importance stratégique puisqu'il s'agit du meilleur moyen d'assurer la sécurité alimentaire.
6. En ce sens, les pays ont souligné la nécessité de garantir que les petits agriculteurs aient accès aux moyens de production tels que la terre, l'eau, les ressources naturelles, les semences, en plus des politiques publiques visant le développement de ce secteur et qui encouragent notamment la production, le crédit, l'assurance agricole pour face aux aléas du climat et des prix, l'assistance technique, la vulgarisation rurale, l'entreposage public (s'il y a lieu) et la commercialisation.
7. À cet égard, l'importance de protéger, de promouvoir et de garantir le droit à la terre, à l'eau et aux semences a été soulignée. Il en va de même pour les autres politiques publiques susmentionnées.
8. Garantir de tels droits est fondamental pour enrayer l'exode rural dans la région. Les pays se sont dits inquiets à ce sujet car les désastres socationnels et liés au changement climatique pourraient accentuer l'exode rural.
9. Les pays ont estimé que la promotion de l'agriculture familiale doit aller de pair avec un accompagnement et un renforcement des processus actuels de construction d'un corps institutionnel qui lui soit propre. Ainsi, il a été noté qu'afin d'améliorer la cohérence des efforts mis en œuvre, les gouvernements, les organismes internationaux et les organisations de la société civile doivent participer conjointement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques publiques différenciées susmentionnées et à la protection des droits respectifs. Cela concerne tout particulièrement les représentants des agriculteurs sans terre, des communautés autochtones, des artisans-pêcheurs, des descendants de populations africaines, des paysans et des petits agriculteurs.
10. C'est pourquoi, les pays ont exprimé le souhait que la société civile participe aux conférences régionales et aux autres instances de la FAO, selon les modalités convenues par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
11. Les pays ont également souligné l'importance d'approfondir les processus d'intégration régionale pour l'agriculture familiale, tels que la réunion spécialisée sur

l'agriculture familiale du MERCOSUR, comme espace de dialogue entre gouvernement et société civile sur la question à l'échelle internationale.

12. En ce qui concerne le développement rural, il a été indiqué que lorsque c'est nécessaire, la réforme agraire doit faire l'objet d'un suivi constant et d'une coopération entre les pays de la région. Dans cette perspective, un intérêt a été porté aussi bien à la coopération Sud-Sud en matière de cadastre et de politiques visant la consolidation des parcelles définies dans le cadre de la réforme agraire, qu'aux forums multilatéraux tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO et le suivi de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR).

13. Les pays ont mis en avant l'importance de la contribution de la FAO à la consolidation et à la diffusion des technologies sociales relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture familiale, y compris pour une gestion participative des risques. En ce sens, les pays ont apprécié l'idée de construction d'une banque de données régionale qui permette de recenser des initiatives réussies en vue d'en échanger ultérieurement les enseignements tirés.

14. Les pays considèrent qu'il est important de pouvoir produire et consommer à plus grande échelle des aliments sains et adaptés sur le plan culturel. C'est pourquoi ils ont souligné l'importance des échanges entre les pays de la région et les autres pays dans le cadre du Codex Alimentarius. Concernant ce dernier, ils ont instamment invité à un débat plus important sur la manière d'améliorer la participation des pays de la région.

15. Les pays ont exprimé leur grave préoccupation à l'égard des effets du changement climatique sur l'agriculture de la région, notamment pour les populations les plus vulnérables. Ils ont prôné une coopération plus intense en matière de prévention, d'évaluation des risques, de mise en place de systèmes d'alerte rapide, de réponses rapides et adaptées, d'atténuation des dommages, de redressement de l'agriculture et d'adaptation aux changements climatiques.

16. Pour ce qui est de l'adaptation, ils sont convenus de l'importance du développement de technologies qui permettent à l'agriculture de faire face aux effets du changement climatique dans de meilleures conditions.

17. Face à la réalité du changement climatique, ils ont rappelé qu'il est prioritaire d'assurer la préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité génétique qui existe dans les pays de la région. À cet effet, ils ont instamment demandé la facilitation des échanges de technologies sociales entre ces pays, notamment des connaissances ancestrales et millénaires.

18. Le besoin d'avancer dans l'élaboration du glossaire visant à harmoniser les concepts pertinents et importants pour la région, notamment en matière de souveraineté alimentaire, a été souligné.

DÉCLARATION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DES ONG/OSC POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (CIP)

Deuxième Conférence spéciale pour la souveraineté alimentaire

Réuni à Panama les 25 et 26 avril 2010, le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) (Coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes) a organisé la deuxième Conférence spéciale pour la souveraineté alimentaire, à la veille de la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Nous, participants à la Conférence, hommes et femmes, paysans, exploitants familiaux, salariés ruraux, pêcheurs artisanaux, jeunes, peuples autochtones et communautés ethniques, représentants de réseaux de protection de l'environnement et d'ONG de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, engagés sur la question de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation, nous nous réunissons pour analyser le développement économique et social de l'Amérique latine, le modèle appliqué dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et les effets de ce modèle aux plans social et climatique, ainsi que les possibles solutions de remplacement axées sur la souveraineté alimentaire. La Conférence spéciale avait également pour objet de donner suite aux recommandations formulées lors de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), d'élaborer des recommandations pour la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que de mettre au point un plan d'action de la société civile en nouant et en renforçant des alliances stratégiques.

Nous affirmons que la souveraineté alimentaire est un principe, une notion et un héritage bâtis par les peuples autochtones, les paysans, les agriculteurs familiaux, les pêcheurs, les femmes, les jeunes et les travailleurs ruraux, et qu'elle cristallise nos luttes et offre une proposition à la société dans son ensemble. La notion de souveraineté alimentaire renvoie à la production durable fondée sur des valeurs éthiques, à la capacité de produire ce qui est nécessaire, à l'autosuffisance alimentaire, à une alimentation digne, salubre et culturellement appropriée, à la détention de ressources foncières et hydriques et à l'accès à ces ressources, à la préservation et à l'enrichissement de la diversité biologique, à la réappropriation de la condition paysanne, aux cultures et aux savoirs, à la valeur des aliments, à la valeur du travail et à la relève des générations.

Le modèle actuel de développement, fondé sur l'exploitation abusive des ressources naturelles et impliquant une pollution excessive de l'environnement, la privation des droits et la concentration des richesses, a donné lieu à une crise qu'on peut apprécier dans toutes ses dimensions: économique, culturelle, sociale, alimentaire et écologique. Ce système économique est en train de provoquer un réchauffement planétaire, au détriment de l'ensemble de la société, et en particulier des groupes les plus paupérisés.

Le secteur agroalimentaire, qui s'appuie sur l'agriculture et la pêche, a été concentré en moins de 20 ans dans une poignée d'entreprises. Cette concentration a été déterminante dans l'établissement d'un modèle de développement agricole basé sur des systèmes intensifs de monoculture pour l'exportation et sur l'utilisation des technologies et d'intrants polluants et nocifs pour la santé, notamment des organismes transgéniques et des intrants agricoles toxiques.

Ce système de production intensif est responsable d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, il est à l'origine du déplacement de populations rurales,

traditionnelles et autochtones, porte atteinte aux droits des travailleurs, provoque la disparition des cultures et des savoirs locaux ainsi que des formes de production traditionnelles et induit des habitudes de consommation nuisibles à la santé des travailleurs et de la société dans son ensemble.

La région subit de profonds bouleversements qui touchent divers secteurs de la pêche, les zones rurales et les villes. Les modes d'accumulation, de commercialisation et de consommation dans la région ont conduit à une réduction de la production nationale de denrées alimentaires et redéfini le rôle des marchés locaux, ce qui donne lieu à une croissance des importations d'aliments et, partant, à l'aggravation de l'exclusion et à des violations des droits.

Si certains États et organisations internationales affirment qu'il existe un consensus concernant la reconnaissance du droit à l'alimentation en tant que droit de l'homme, il n'y en a en revanche aucun quant à la manière de garantir ce droit. C'est pourquoi on est en train d'élaborer des cadres juridiques et institutionnels et de créer et de mettre en œuvre des programmes d'urgence visant à lutter contre la faim. On n'observe cependant guère de progrès quant à la résolution des problèmes structurels et aux politiques nécessaires à cet effet. C'est précisément pour cette raison que la majorité des pays n'ont guère avancé s'agissant de mettre en œuvre des mesures visant à garantir concrètement la souveraineté alimentaire. Dans de nombreux pays, on observe que les mouvements engageant des actions directes pour exiger la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation sont très souvent marginalisés et criminalisés.

La deuxième Conférence spéciale:

- exige qu'on cesse de criminaliser les mouvements luttant en faveur de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation en tant que droit de l'homme,
- déclare que le recouvrement de l'autonomie et de la souveraineté alimentaire, culturelle et politique pour les peuples nécessite des politiques et des programmes favorisant la production agricole paysanne, familiale et autochtone, ainsi que la pêche artisanale, gage de l'accès de toute la société à des denrées alimentaires saines, salubres, culturellement acceptables, durables, nourrissantes et en quantité suffisante, et qui représente un apport social, culturel et économique fondamental pour la pérennité des sociétés actuelles.
- déclare qu'il est nécessaire de valoriser et de promouvoir l'agroécologie et les savoirs et modes traditionnels de production alimentaire, comme mesure de souveraineté, de sécurité et de garantie du droit à l'alimentation en tant que droit de l'homme, pour enrayer le changement climatique. En outre, il est nécessaire que les États promeuvent la consommation solidaire, qui suppose des aliments sains, adéquats, permanents, durables et accessibles.
- déclare que les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent respecter le droit à l'alimentation en tant que droit de l'homme, c'est pourquoi il n'est pas possible d'accepter le développement des agrocarburants ni la construction de barrages hydroélectriques. Ces projets sont à l'origine de nouvelles violations des droits, comme par exemple des déplacements de population et des famines, de nouvelles émissions de gaz à effet de serre et de conditions de travail très précaires. Quant aux mesures d'adaptation au changement climatique, elles doivent garantir la pérennité de la culture et du mode de production et les conditions de vie des personnes concernées et les droits de l'homme.
- déclare que l'ouverture d'exploitations minières et d'autres très grands projets et concessions, par exemple le projet d'ouverture du Bouchon de Darién au Panama, portent directement atteinte à la santé de la Terre-Mère et, partant, à la souveraineté alimentaire de toute la société panaméenne.

- déclare qu'il est impératif que les gouvernements de la région appliquent les dispositions inscrites dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme des peuples autochtones.
- exige que les États ratifient la Convention C169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, en vue de la reconnaissance des terres des peuples indigènes.
- déclare qu'il est fondamental que les droits des agriculteurs et des agricultrices visés dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture soit garantis.
- exige que les gouvernements ratifient et appliquent la Convention C184 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs ruraux, pour la protection des droits et de la vie de ceux-ci.
- déclare que les politiques relatives à la souveraineté alimentaire et au droit à l'alimentation doivent être axées sur les droits, ce qui permettrait aux intervenants concernés de participer activement et en connaissance de cause, d'avoir des budgets et de définir des indicateurs, des objectifs et des calendriers d'application et favoriserait la cohérence entre les moyens de garantir les droits et d'atteindre les objectifs fixés.
- déclare que les lois garantissant le droit à l'alimentation doivent intégrer les éléments politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels inhérents à la notion de souveraineté alimentaire.
- déclare que la FAO doit assumer un rôle de premier plan pour promouvoir auprès des mouvements sociaux la question de la souveraineté alimentaire et la relation entre celle-ci et le droit à l'alimentation dans les pays.
- déclare que la FAO doit s'acquitter de son engagement de favoriser l'unité des peuples autochtones pour permettre leur reconnaissance et la mise en œuvre de programmes de politiques dans ce sens.
- déclare que la FAO et les gouvernements doivent respecter les engagements pris lors de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) car l'accès à la terre, à l'eau, à la diversité biologique, aux forêts et aux ressources productives est fondamental pour la souveraineté alimentaire et pour le droit à l'alimentation. La mise en œuvre d'une réforme agraire doit être intégrale, équitable, participative et appliquée sur consultation des peuples autochtones, des communautés ethniques, des petits exploitants et agriculteurs familiaux et des pêcheurs artisanaux et avec leur consentement préalable exprimé librement et en pleine connaissance de cause.
- déclare que les activités au titre du Programme de coopération technique de la FAO sont des instruments importants pour appliquer les recommandations formulées lors de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) dans la mesure où la participation de la société civile et des mouvements sociaux à leur élaboration, exécution et évaluation est assurée.
- déclare qu'il est urgent que les gouvernements garantissent que la FAO soit réinvestie de son mandat original et qu'il y ait des espaces permettant une participation effective et permanente de la société civile. Nous gardons et cultivons des liens avec le Bureau régional de la FAO dans un esprit d'indépendance, de respect et de collaboration, mais ceci ne suffit pas, en particulier au niveau national, car tout dépend encore de l'initiative de certains gouvernements et des personnes qui dirigent l'Organisation et y travaillent.

- se félicite, à ce sujet, du soutien prêté par le Gouvernement du Brésil pour renforcer le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire et pour mettre en place les dialogues nationaux. Nous appelons les autres pays à agir dans ce sens.
- reconnaît les efforts consentis par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en faveur de la réforme, notamment quant à la formalisation de la participation des organisations sociales. Pourtant, il faut que cette représentation ne soit pas uniquement à caractère consultatif mais aussi décisionnel. En outre, au plan régional, il faut tenir compte, s'agissant de la conformation du comité régional, que la participation des organisations sociales a pour point de départ les réalisations, les réalités et les spécificités des relations déjà consolidées entre les organisations sociales, la FAO et les États. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les organisations sociales ont décidé lors de la deuxième Conférence spéciale que le CIP régional serait l'organe qui les représenterait auprès du comité de la sécurité alimentaire régional.
- exige, enfin, que soient établies officiellement les réalisations des conférences spéciales de la société civile, pour que soient concrétisées leurs propositions et formalisée et garantie la participation coordonnée et sur un pied d'égalité des organisations et mouvements sociaux dans les conférences régionales de la FAO.

**POUR LES DROITS ET POUR LA VIE,
POUR UN PRÉSENT ET UN AVENIR LIBÉRÉS DE LA FAIM,
L'HEURE EST À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

DÉCLARATION DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Monsieur le Président de la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes,
Mesdames et Messieurs les ministres de l'agriculture des pays d'Amérique latine et des Caraïbes,
M. Graziano da Silva, Représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), M. Víctor Villalobos, je vous remercie du fond du cœur de me donner la possibilité de présenter l'Institut devant cette illustre assemblée. Les modalités suivant lesquelles nous avons été convoqués prouvent on ne peut mieux combien le Bureau régional souhaite poursuivre et approfondir le travail mené conjointement.

Vous êtes les représentants de ces deux institutions et vous nous avez demandé de renforcer la collaboration entre elles. Nombre d'entre vous étiez présents lors de la dernière réunion du Bureau interaméricain de l'agriculture, en Jamaïque, où, grâce à votre appui, M. Villalobos a été investi de la responsabilité de diriger l'IICA.

À cette occasion, M. Villalobos a fait part de sa volonté la meilleure de mettre en œuvre de nouvelles formes de coopération avec d'autres organismes internationaux, pour servir les pays. Je réaffirme aujourd'hui, en son nom, cette volonté.

Pendant plusieurs années, au Mexique, M. Villalobos a assumé la responsabilité de travailler avec les deux institutions et, depuis lors, il est un fervent défenseur de la collaboration entre elles. Et je suis certain que M. Graziano da Silva partage son enthousiasme.

M. Villalobos a eu l'occasion de travailler pour la FAO à Rome et il a aujourd'hui l'honneur d'être à la tête de l'IICA. Cette expérience sera sans aucun doute utile pour traiter la question qui nous occupe.

L'une des premières tâches entreprises par M. Villalobos à son arrivée à l'IICA a été de rechercher les antécédents de notre collaboration. Il a découvert que celle-ci était riche et de longue date. Nous avons une mission naturellement commune à certains égards au niveau des pays, et pourtant la coordination semble avoir été plus ponctuelle que mûrement planifiée. Et ceci davantage à cause de déterminants individuels que comme conséquence d'une stratégie conjointe.

M. Villalobos a également passé en revue l'historique des demandes faites autrefois par les ministres aux réunions du Bureau interaméricain de l'agriculture, et il a établi que, dans au moins six résolutions, l'IICA et la FAO ont été invités à travailler en coordination.

Si nous voulons faire une analyse rigoureuse, nous constatons que nous sommes encore loin d'être parvenus à une pleine coordination; mais, soyons justes, un travail et une collaboration très précieux ont été menés jusqu'à présent. Par ailleurs, on a souvent dit qu'il existe un doublonnement des activités de l'IICA et de la FAO. M. Villalobos n'a trouvé aucun élément attestant ces doublons, tout en reconnaissant cependant qu'il restait encore beaucoup à faire pour travailler en complémentarité.

La volonté de collaboration se manifeste à maint égards. On peut citer trois exemples, particulièrement pertinents, qui en font foi:

En 2006 a été signé une lettre d'entente relative à une alliance stratégique entre les deux organisations, qui arrive à échéance le 28 avril courant. Il est sans aucun doute judicieux de reconduire cette lettre d'entente, après avoir procédé à une évaluation conjointe des résultats obtenus, comme le document lui-même le prévoit, et d'envisager une stratégie commune. Nous verrons dans un moment l'ébauche de réponse de M. Villalobos sur ce point.

En second lieu, le rapport sur les perspectives de l'agriculture et du développement rural en Amérique 2009, rédigé conjointement par nos deux institutions avec la participation précieuse de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est, je le crois, un travail extrêmement pertinent, qui mérite, sans aucun doute, d'être institutionnalisé dans un rapport périodique dont nous pourrions définir ensemble les contours.

Je souhaite mentionner, enfin, les actions relatives aux rapports sur le travail commun IICA/FAO qui a été présenté ces dernières années. Dans ces rapports, M. Villalobos a recensé une bonne trentaine d'activités conjointes: études, rapports, forums et formations aux niveaux national, régional et continental.

Tout ceci nous conduit à conclure qu'il nous faut formaliser et systématiser la collaboration qui existe actuellement, condition *sine qua non* pour l'approfondir. En Jamaïque, vous avez pris connaissance d'un rapport rédigé par M. Carlos Pérez del Castillo sur cette question.

Compte tenu que le Bureau interaméricain d'agriculture se réunira jusqu'à l'année prochaine, M. Villalobos vous prie respectueusement de bien vouloir donner des instructions au Représentant régional de la FAO pour qu'il négocie avec l'IICA une nouvelle lettre d'entente formalisant les mandats des ministres en matière de collaboration entre les deux institutions.

Cette collaboration porterait sur au moins cinq domaines communs:

- sécurité alimentaire – éradication de la faim
- développement rural et lutte contre la pauvreté
- productivité et compétitivité agricoles
- développement durable
- gestion des connaissances.

La méthode à suivre pour la formaliser serait la suivante:

- organiser une rencontre de fonctionnaires de très haut niveau des deux institutions, pour rédiger la nouvelle lettre d'entente, avec un programme minimal de collaboration à moyen terme,
- présenter ces propositions, au cours d'une réunion *ad hoc*, à un groupe de représentants des gouvernements des pays (ce groupe pourrait être composé de deux représentants par région), pour observations,
- envoyer le document élaboré au cours de ces réunions aux autres pays dans le même but,
- rédiger un document final qui sera présenté aux ministres de l'agriculture des pays du continent lors de la prochaine réunion du Bureau interaméricain de l'agriculture (2010),
- ménager un espace au sein du Bureau interaméricain de l'agriculture pour que les ministres délibèrent sur ces questions, prennent des décisions et donnent des instructions.

Compte tenu du manque évident de temps, je souhaite conclure par cette proposition, que je sou mets à votre aimable attention, en abusant de l'hospitalité de nos hôtes. M. Villalobos vous remercie infiniment de votre invitation et de votre attention.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

L'OIE est une organisation intergouvernementale fondée en 1924 à l'initiative de 28 pays. Elle est donc plus ancienne que le système des Nations Unies ou l'Organisation mondiale du commerce.

Elle compte 177 pays membres, dont 29 en Amérique. Sept États insulaires des Caraïbes n'en sont pas encore membres. Nous travaillons en collaboration étroite avec ces sept pays, qui seront les bienvenus au sein de l'OIE.

Le 4^e plan stratégique a élargi le mandat initial de l'OIE (éviter la propagation des maladies animales dans le monde) en l'étendant à l'« **amélioration de la santé animale dans le monde** ».

La **notification des maladies animales** figure parmi les objectifs de l'OIE, seule organisation au niveau mondial ayant pour mandat la diffusion des informations officielles sur les maladies animales. Ces informations sont établies à partir des déclarations effectuées par les délégués. La notification vise à garantir la transparence de la situation des maladies animales dans le monde, afin de faciliter un commerce sans risque et permettre aux pays membres de prendre les mesures de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies. L'OIE poursuit également un objectif d'**information scientifique**: elle collecte, analyse et diffuse les informations scientifiques de très haut niveau afin que celles-ci puissent être utilisées pour atteindre les objectifs spécifiques. L'OIE a par ailleurs pour mission d'élaborer des **normes internationales**, qui sont reconnues par l'Organisation mondiale du commerce en tant que normes de référence mondiales. Elle élabore et publie deux grands types de normes sanitaires internationales applicables aux animaux et aux produits d'origine animale: les normes commerciales et les normes biologiques. Toutes sont préparées au sein de commissions spécialisées et soumises ensuite à l'approbation des membres lors de la session générale annuelle de l'OIE.

Les normes de l'OIE sont regroupées en quatre publications:

- le Code sanitaire pour les animaux terrestres
- le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres
- le Code sanitaire pour les animaux aquatiques
- le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques

La **solidarité internationale** figure aussi parmi les objectifs de l'OIE. Grâce au réseau d'accords internationaux conclus avec diverses organisations internationales et régionales, il s'agit d'aider les pays en développement à renforcer les capacités de leurs services vétérinaires.

PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

L'OIE a été fondée en 1924, il y a 85 ans, avant la création du système des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce. Le 4^e plan stratégique a élargi le mandat initial de l'OIE (éviter la propagation des maladies animales dans le monde) en l'étendant à l'« **amélioration de la santé animale dans le monde** ».

Le 5^e plan stratégique, qui couvre la période 2011-2015, poursuivra la consolidation des missions fondamentales suivantes:

- Garantir la **transparence** de la **situation zoonitaire mondiale**. Élaborer des **normes** fondées sur des critères scientifiques, en particulier celles qui s'appliquent au sein de l'OMC.

- Élaborer des lignes directrices pour la prévention, le contrôle et l'éradication des **maladies animales, notamment des zoonoses**; reconnaître les **statuts sanitaires des membres**.
- **Dispenser des formations afin d'améliorer les capacités** des délégués et des fonctionnaires concernés, en particulier des coordonnateurs nationaux (relations avec l'OIE, système d'information sanitaire, animaux aquatiques, espèces sauvages, médicaments vétérinaires, etc.).
- Accroître l'**influence de l'OIE** sur l'élaboration aux niveaux mondial, régional et national des politiques en matière de **bonne gestion** de la santé animale et établir des priorités pour les **politiques de recherche scientifique**.
- Renforcer le rôle de l'OIE en matière de règlement de **contentieux d'ordre sanitaire** entre ses membres.

Le 5^e plan stratégique intégrera de nouveaux concepts et activités liés aux problèmes mondiaux, notamment:

- UNE SEULE SANTÉ
- LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
 - En effet, les services vétérinaires jouent un rôle clé dans la protection de la société, la sécurité alimentaire (protéines animales) est une question essentielle en matière de santé publique et la bonne santé des animaux est indispensable pour la sécurité sanitaire des aliments ainsi que pour la production d'aliments salubres.
- CONSOLIDATION DU RÔLE DE L'OIE DANS LE RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DES SERVICES VÉTÉRINAIRES DES PAYS MEMBRES, et en particulier concernant les activités d'évaluation des services vétérinaires grâce à l'outil PVS, l'évaluation économique consécutive au moyen de l'analyse des lacunes et du renforcement de la législation des membres par le biais de missions spéciales.
- RENFORCEMENT DES REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES DE L'OIE
- INTENSIFICATION DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION
- Resserrer les **contacts** avec les **organisations multilatérales et bilatérales** afin de les convaincre que les investissements dans la santé animale et les services vétérinaires constituent de véritables biens publics nationaux et mondiaux et qu'ils sont une priorité internationale.
- L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE: pour les services vétérinaires, qui jouent le rôle le plus important au niveau national dans la lutte contre les maladies des animaux, notamment les zoonoses, et qui contribuent par leur participation aux travaux de l'OIE à l'actualisation des normes internationales, il est essentiel que les professionnels aient reçu une formation scientifique du meilleur niveau. Seul un personnel très qualifié peut s'acquitter de ces tâches et atteindre les objectifs fixés aux services vétérinaires.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

Ces activités prévues dans les normes de l'OIE s'inscrivent dans le cadre de l'un des objectifs de l'Organisation. L'amélioration des capacités des services vétérinaires est menée à bien grâce à une série d'initiatives allant de la formation des délégués et des points focaux nationaux de l'OIE (à savoir, actuellement, les points focaux chargés de la notification des maladies animales, des médicaments vétérinaires, de la sécurité

sanitaire des aliments d'origine animale, des animaux sauvages, du bien-être des animaux et des animaux aquatiques). Grâce à des séminaires spécialisés, plus de 1 100 professionnels de haut niveau sont formés chaque année au sein des services vétérinaires du monde entier. D'autres activités interviennent dans le cadre du renforcement des capacités, comme le jumelage entre des laboratoires nationaux et les laboratoires de référence de l'OIE ou l'organisation de séminaires spécifiques pour répondre aux besoins de chaque région.

Par ailleurs, l'évaluation des services vétérinaires au moyen de l'outil PVS, conformément aux lignes directrices établies par les normes de l'OIE, a été mise en place dans 100 pays jusqu'à présent. Les pays peuvent ensuite solliciter une évaluation spécifique concernant les besoins identifiés par le PVS. Cette évaluation, qui est également effectuée par des experts de l'OIE, apporte une contribution économique: les pays disposent d'un rapport économique spécifique leur permettant de mettre en œuvre les investissements nécessaires. Cinquante missions ont ainsi été effectuées jusqu'à présent. Outre ces deux évaluations, l'OIE effectue, à la demande des pays membres, des missions en vue d'améliorer les législations nationales. Trente missions de ce type ont déjà été menées à bien.

Toutes ces activités de renforcement des capacités des services vétérinaires ont pour objet de doter ceux-ci des meilleurs moyens pour garantir:

- ✓ la détection à un stade précoce
- ✓ une réponse rapide
- ✓ des mesures de biosécurité appropriées
- ✓ la sécurité des approvisionnements alimentaires et la sécurité sanitaire des aliments
- ✓ la fiabilité des certificats d'exportation.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le sujet figure à l'ordre du jour de la trente et unième Conférence régionale de la FAO. L'OIE étudie actuellement en détail cette question, compte tenu des effets du changement climatique et, partant, du réchauffement de la planète au plan épidémiologique et sur le comportement des vecteurs, entre autres. Il ne fait aucun doute que toutes les espèces animales sont touchées, dans des proportions plus ou moins importantes, par ce phénomène résultant de plusieurs facteurs, l'un des principaux étant les quantités considérables d'émissions provenant de combustibles fossiles dans les pays développés.

Au niveau mondial, et dans les pays en développement en particulier, l'élevage fait partie des secteurs les plus touchés. Les conséquences du changement climatique touchant à la baisse de la production et à l'apparition ou la résurgence de certaines maladies mettent en danger la production alimentaire d'origine animale.

La production animale dans les pays d'Amérique va augmenter dans des proportions importantes au cours des prochaines années pour répondre à la très forte demande alimentaire mondiale. L'OIE recommande que l'on consacre des efforts et des investissements particuliers à la recherche, à la prévention, à la surveillance et à la coopération intersectorielle, et qu'une communication appropriée soit mise en place, afin d'atténuer les effets du changement climatique, qui est la conséquence, entre autres facteurs, des émissions d'origines diverses et liées à différentes formes d'énergie et qui ne sont imputables que dans une mesure minimale à la production animale.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS – CADRE MONDIAL POUR LA MAÎTRISE PROGRESSIVE DES MALADIES ANIMALES TRANSFRONTALIÈRES

Les organisations internationales et les organisations régionales au sein de la région de l'Amérique effectuent un remarquable travail de coordination de leurs actions, pour éviter les superpositions, les pertes de temps et les dépenses inutiles.

L'OIE a intensifié ces initiatives en Amérique latine et dans les Caraïbes dès 2004. Le travail a ensuite été poursuivi dans le contexte de l'accord mondial signé par la FAO et l'OIE, le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières, qui, fondamentalement, poursuit une approche identique: coordonner les actions et renforcer l'efficacité des moyens dont dispose la région.

Pendant la crise mondiale de la grippe aviaire, nous avons assisté en Amérique, comme presque partout ailleurs, à une **pandémie de réunions**. Dans un premier temps, chaque organisation a travaillé en fixant ses priorités spécifiques, dans une grande confusion. Les efforts de l'OIE, qui assure le secrétariat du Cadre mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que l'excellente coordination avec la FAO et tous les organismes régionaux, ont débouché sur une organisation appropriée des initiatives. L'action mise en œuvre aujourd'hui dans notre région présente de ce fait un niveau élevé de coordination.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont défini comme prioritaires les maladies suivantes: fièvre aphteuse, encéphalopathie spongiforme bovine, peste porcine classique, maladie de Newcastle, lucilie bouchère, grippe aviaire hautement pathogène et rage.

Permettez-moi d'évoquer particulièrement la fièvre aphteuse. Avec 90 pour cent du cheptel indemne, avec ou sans vaccination, la région affiche une situation excellente. Des efforts restent à accomplir afin d'obtenir un plus grand engagement au niveau politique et une amélioration de la capacité des services vétérinaires dans la région andine, en Équateur et au Venezuela en particulier, où la fièvre aphteuse demeure endémique, ainsi qu'en Bolivie, où la capacité des services vétérinaires doit être sensiblement renforcée, conformément aux recommandations de l'OIE. C'est la raison pour laquelle nous demandons de nouveau à ces pays de travailler selon les normes de l'OIE. Nous espérons que le programme actuellement mis en œuvre par la FAO et la Communauté andine, qui a été examiné et approuvé par l'OIE, le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse et les services vétérinaires de la région andine, contribuera à améliorer la situation sanitaire de cette région. À cet effet, l'OIE propose de suivre l'exemple du travail réalisé au sein du Comité vétérinaire permanent, où les initiatives coordonnées des membres telles que les avaient suggérées l'OIE ont permis de mener parfaitement à bien le contrôle de la situation de la fièvre aphteuse.

STRATÉGIES MONDIALES ET RÉGIONALES DE L'OIE – AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Les services vétérinaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont mis au point leur stratégie dans plusieurs secteurs clés en prenant en compte l'objectif *d'amélioration de la production alimentaire d'origine animale* pour faire face au défi que représente l'augmentation prévue de la demande.

Des stratégies ont ainsi été mises en place dans certains domaines, comme celui du **bien-être des animaux**. L'approche est centrée sur le traitement approprié des animaux afin que ceux-ci se trouvent dans un parfait état de santé, ce qui permet d'optimiser le potentiel de production alimentaire en termes de qualité et de quantité, conformément aux normes de l'OIE et compte tenu des caractéristiques de la production dans la région et des conditions dans lesquelles elle s'effectue. En ce qui concerne les **normes privées**, l'OIE a une position très claire, exprimée dans les résolutions de l'Assemblée mondiale établissant que les normes en matière de santé animale, de sécurité sanitaire des aliments et de bien-être des animaux doivent continuer à être élaborées au sein de l'OIE;

si des normes privées existent dans ces domaines, elles doivent renvoyer aux normes de l'OIE et ne doivent en aucun cas être plus restrictives que celles-ci.

En ce qui concerne le **rapport coût-avantages**, l'OIE a publié une étude réalisée au niveau mondial et démontrant qu'il est toujours plus rentable d'investir dans la prévention que de devoir faire face aux dépenses engendrées par les crises. Des travaux ciblés sur certaines maladies ont également été menés au niveau régional. Signalons notamment l'étude sur la fièvre aphteuse coordonnée par l'OIE et réalisée sous la direction de Jorge Madeira Nogueira pour le compte du Ministère brésilien du développement agricole. Elle montre par exemple que 34 550 000 USD ont été investis en 42 ans et que les bénéfices s'élèvent à 49 773 000 USD pour la seule période des 16 dernières années prises en compte, soit un solde positif de 15 223 000 USD. Il apparaît donc que les investissements publics dans ce type de programme sont extrêmement bénéfiques, et nous espérons que ces études contribueront à convaincre d'autres gouvernements d'investir dans la prévention.

Dans le domaine de l'**enseignement vétérinaire**, l'OIE a organisé en 2009 la première Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire, à l'issue de laquelle une recommandation a été adoptée demandant que l'OIE commence à élaborer des normes internationales en la matière, afin que l'enseignement vétérinaire soit porté à un niveau de qualité approprié permettant d'atteindre les objectifs fixés aux services vétérinaires.

En ce qui concerne les **réseaux de laboratoires**: au vu du rôle important joué par les laboratoires de diagnostic dans la veille sanitaire comme en matière de sécurité sanitaire des aliments, et de l'existence dans la région d'un grand nombre de laboratoires et d'organismes différents devant être coordonnés de manière appropriée, l'OIE a décidé, en accord avec les autres organisations internationales, le lancement, en juillet 2010, du Réseau de laboratoires des services vétérinaires d'Amérique.

Je vous remercie.

PROGRAMME DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE
(26-27 avril 2010)

I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la réunion du Comité technique
2. Élection du Président et du Vice-Président et désignation du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux du Comité technique

II. QUESTIONS TECHNIQUES

4. Situations d'urgence à l'échelle mondiale et régionale: Gestion des risques et réactions aux situations d'urgence dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, en Amérique latine et dans les Caraïbes
5. Favoriser les effets de synergie et la collaboration entre la Convention sur la diversité biologique, la Commission des ressources génétiques et le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
6. Le changement climatique et ses incidences sur la production agricole, forestière et halieutique en Amérique latine et dans les Caraïbes
7. Mise en valeur du territoire rural et incidences institutionnelles, en Amérique latine et dans les Caraïbes
8. Un programme d'action en faveur de l'agriculture familiale
9. Rapport sur le Codex Alimentarius et la sécurité sanitaire des aliments dans la région
10. Problèmes et perspectives dans la sous-région des Caraïbes
11. Problèmes et perspectives dans la sous-région d'Amérique centrale
12. Problèmes et perspectives dans la sous-région d'Amérique du Sud
13. Adoption du rapport du Comité technique
14. Clôture de la réunion du Comité technique

PROGRAMME DES TRAVAUX EN SÉANCE PLÉNIÈRE

(28-30 avril 2010)

I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

1. Cérémonie d'ouverture
2. Élection du Président et des Vice-Présidents et désignation du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

II. DÉCLARATIONS

4. Déclaration du Directeur général
5. Déclaration du Président indépendant du Conseil
6. Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment mise en application du Plan d'action immédiate, y compris le réseau de bureaux décentralisés
7. Vers une conception nouvelle du réseau de bureaux décentralisés
8. Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
9. Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial
10. Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2008-2009) et suite donnée aux principales recommandations issues de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
11. Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CDEALC), Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL)
12. Sécurité alimentaire et nutritionnelle et droits de l'homme: le droit à l'alimentation
13. Suite donnée à l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »
14. Situation en Haïti et reconstruction: directives relatives à la mise en œuvre de projets auxquels contribuent les organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome (FAO, FIDA et PAM)
15. Présentation de rapports et de propositions ayant trait aux sous-régions des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud
16. Exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région, durant l'exercice à venir

III. CONCLUSION

17. Date et lieu de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
18. Questions diverses
19. Adoption du rapport (y compris le rapport du Comité technique)
20. Clôture de la Conférence régionale

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
LARC/10/1	Ordre du jour provisoire annoté
Questions à l'examen	
LARC/10/2	Sécurité alimentaire et nutritionnelle et droits de l'homme: le droit à l'alimentation
LARC/10/3	Le changement climatique et ses incidences sur la production agricole, forestière et halieutique en Amérique latine et dans les Caraïbes
LARC/10/4	Mise en valeur du territoire rural et incidences institutionnelles, en Amérique latine et dans les Caraïbes
Points permanents	
LARC/10/5	Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2008-2009) et suite donnée aux principales recommandations issues de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/10/6	Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment mise en application du Plan d'action immédiate, y compris le réseau de bureaux décentralisés
LARC/10/6 Add.1	Vers une conception nouvelle du réseau de bureaux décentralisés
LARC/10/7	Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
LARC/10/8	Situations d'urgence à l'échelle mondiale et régionale: Gestion des risques et réactions aux situations d'urgence dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, en Amérique latine et dans les Caraïbes
LARC/10/9	Exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région durant l'exercice à venir
LARC/10/10	Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial
Questions d'information	
LARC/10/INF/1	Note d'information
LARC/10/INF/2	Calendrier provisoire des travaux
LARC/10/INF/3	Liste provisoire des documents
LARC/10/INF/4	Déclaration du Directeur général
LARC/10/INF/5	Rapport de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC)
LARC/10/INF/6	Rapport de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CDEALC)
LARC/10/INF/7	Rapport de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)
LARC/10/INF/8	Rapport de la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL)
LARC/10/INF/9	Rapport sur le Codex Alimentarius et la sécurité sanitaire des aliments dans la région
LARC/10/INF/10	Suite donnée à l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »

LARC/10/INF/11	Problèmes et perspectives dans la sous-région des Caraïbes
LARC/10/INF/12	Problèmes et perspectives dans la sous-région d'Amérique centrale
LARC/10/INF/13	Problèmes et perspectives dans la sous-région d'Amérique du Sud
LARC/10/INF/14	Un programme d'action en faveur de l'agriculture familiale
LARC/10/INF/15	Favoriser les effets de synergie et la collaboration entre la Convention sur la diversité biologique, la Commission des ressources génétiques et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
LARC/10/INF/16	Situation en Haïti et reconstruction: directives relatives à la mise en œuvre de projets auxquels contribuent les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (FAO, FIDA et PAM)

LISTE DES PARTICIPANTS**BUREAU DE LA CONFÉRENCE**

Président	Víctor Manuel Pérez	Panama
Vice-Présidents	Pedro Pablo Peña Altemir Gregolim	République dominicaine Brésil
Rapporteur	Milton Rondó	Brésil

BUREAU DU COMITÉ TECHNIQUE

Président	Juan Carlos Rodríguez	Panama
Vice-Président	Pedro Pablo Peña	République dominicaine
Rapporteur	María del Carmen Squeff	Argentine

ÉTATS MEMBRES DESSERVIS PAR LE BUREAU RÉGIONAL

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Chef de délégation

Jedidiah Maxime
Acting Director of Agriculture
Ministry of Agriculture, Lands, Housing and
the Environment

Pedro Cerviño
Coordinador Técnico REAF
Secretaría de Agricultura Familiar y Desarrollo
Rural

Waldino Juárez
Representante Foro Agricultura Familiar
Argentino
Ministerio de Agricultura

ARGENTINE

Chef de délégation

Lorenzo Basso
Secretario de Agricultura, Ganadería y pesca
Secretaría de Desarrollo Rural y Agricultura
Familiar

BAHAMAS

Chef de délégation

Lawrence Cartwright
Cabinet Minister
Ministry of Agriculture and Marine Resources

Suppléants

Carla Campos Bilbao
Secretaria de Desarrollo Rural y Agricultura
Familiar
Secretaría de Desarrollo Rural y Agricultura
Familiar

Suppléant

Simeon Pinder
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture and Marine Resources

María del Carmen Squeff
Presidente del GRULAC
Representante Permanente Alternativa
de la República Argentina ante la FAO
Encargada de Negocios *a.i.*

BARBADE

Chef de délégation

Haynesley Benn
Minister of Agriculture

Lucrecia Santinoni
Directora Nacional de Agricultura
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Suppléant

Barton Clarke
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture

Eduardo Tempone
Director de Relaciones Económicas
Multilaterales
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio
Internacional y Culto

BOLIVIE

Chef de délégation

Edgar Soliz Morales
Embajador
Embajada de Bolivia en Panamá

Nestor Alfredo Fuentes
Director de Areas Temáticas Agricultura
Familiar
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Suppléants

Raúl Calizaya
Primer Secretario
Embajada de Bolivia

José María Monez Cazón
Asesor
Secretaría Desarrollo y Economías
Regionales
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Miguel Donatelli
Dirección Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Winston F. Canqui Aramayo
Responsable Alimentación Escolar
Ministerio de Educación Bolivia

BRÉSILChef de délégation

Guilherme Cassel
Ministro de Desarrollo Agrario

Suppléants

Altemir Gregolin
Ministro de Pesca y Agricultura
Ministerio de Pesca y Agricultura

Crispim Moreira
Secretario Nacional para la Seguridad
Alimentaria y Nutricional
Ministerio de Desarrollo Social y Lucha contra
el Hambre

Roosevelt Tomé Silva Filho
Secretario de Ciencia y Tecnología para la
Inclusión Social,
Ministerio de Ciencia y Tecnología

Milton Rondó Filho
Coordinador General de Acciones
Internacionales de Combate al Hambre
Ministerio de Relaciones Exteriores

Caio Franca
Jefe de Gabinete
Ministerio de Desarrollo Agrario

Francisco Osvaldo Barbosa
Jefe de Asesoría para Asuntos
Internacionales
Ministerio de Pesca y Agricultura

José Accarini
Asesor Subjefe de Análisis y Seguimiento de
Políticas Gubernamentales
Secretaría General de la Presidencia de la
República

Laudemir Muller
Asesor Especial
Ministerio de Desarrollo Agrario

Francesco Pierri
Asesor Internacional,
Ministerio de Desarrollo Agrario

Mirlane Klimach Guimares
Asesora Internacional
Consejo Nacional de Seguridad Alimentaria y
Nutricional - CONSEA

Alessandra da Costa Lunas
Vicepresidente
Confederación Nacional de Trabajadores en
la Agricultura - CONTAG

Valeria Torres Amaral Burity
Vice Presidenta
Acción Brasileña para la Nutrición y Derechos
Humanos - ABRANDH

CHILIChef de délégation

José Antonio Galilea
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura

Suppléants

Cecilia Rojas
Asesora
Ministerio de Agricultura

Marisol Pérez
Primer Secretario
Representación Permanente de Chile ante la
FAO

Eduardo Salinas
Encargado de Negocios *a.i.*
Embajada de Chile en Panamá

COLOMBIEChef de délégation

Gina Benedetti
Embajadora
Embajada de Colombia en Panamá

Suppléants

Luis Fernando Caicedo Lince
Gerente General
Instituto Colombiano Agropecuario ICA

Víctor Echeverri
Consejero
Embajada de Colombia en Panamá

COSTA RICAChef de délégation

Javier Flores
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura

Suppléants

Carlos Villalobos
Viceministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura

Marcelo Roldán Sauma
Consejero y Cónsul
Embajada de Costa Rica en Panamá

CUBAChef de délégation

José Puente Nápoles
Viceministro del Ministerio de la Agricultura de
la República de Cuba

Suppléants

Reinaldo Carlos Calviat Lafferté
Embajador de la República de Cuba en
Panamá

José A. Quintero
Funcionario
Ministerio del Comercio Exterior y la Inversión
Extranjera de la República de Cuba

Yuri González Aranda
Agregado Comercial
Embajada de Cuba en Panamá

José Amargoz
Consejero Económico Comercial
Embajada de Cuba en Panamá

Ramón Pérez
Consejero Económico Comercial
Embajada de Cuba en Panamá

DOMINIQUEChef de délégation

Matthew J. Walter
Minister for Agriculture and Forestry

ÉQUATEURChef de délégation

María Isabel Jiménez
Sub Secretaria de Fomento Agrícola

Suppléants

César Cabrera
Director del Proyecto de Competitividad
Agropecuaria y Desarrollo Rural Sostenible
CADERS

Santiago Izquierdo
Secretario Técnico de la Presidencia
Pro Tempore del Consejo Suramericano de
Desarrollo Social UNASUR

EL SALVADORChef de délégation

Arnoldo Bernal Chévez
Embajador de El Salvador en Panamá
Ministerio de Relaciones Exteriores

Suppléant

Jorge Pleitez
Director
Oficina Política
Ministerio de Agricultura

GUATEMALAChef de délégation

Juan Alfonso de León
Ministro de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación

Suppléants

Mariela Vélez de García
Ministro Consejero
Embajada de Guatemala en Panamá

Carlos Avila
Subdirector General DIGEPSA
Ministerio de Educación

Roberto Chávez
Asesor del Despacho Ministerial de
Agricultura, Ganadería y Alimentación.

Carlos Estuardo Mas
Asesor del Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación

HAÏTIChef de délégation

Jonas Gué
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales
y Desarrollo Rural

Suppléants

Francois Joseph Delinois
Director de Cooperación Externa
Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales
y Desarrollo Rural

Colette Blanchet
Directora Adjunta de Cooperación Externa
Ministerio de Agricultura, Recursos Naturales
y Desarrollo Rural

HONDURASChef de délégation

Juan Carlos Ordóñez
Viceministro de Ganadería
Secretaría de Estado en los Despachos de
Agricultura y Ganadería

Suppléant

Carmelo Rizzo
Representante Permanente de Honduras ante
la FAO

JAMAÏQUEChef de délégation

William J.C. Hutchinson
Minister of State
Ministry of Agriculture and Fisheries

Suppléant

Donovan Stanberry
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Fisheries

MEXIQUEChef de délégation

Jorge Eduardo Chen Charpentier
Embajador, Representante Permanente de
México ante la FAO

Suppléants

Yanerit Morgan Sotomayor
Embajadora de México en Panamá

Elías Reyes Bravo
Sub Director de Enlace con Instituciones
Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación

Gilberto Velarde Meixueiro
Encargado de Asuntos Políticos y Prensa
Embajada de Mexico en Panamá

NICARAGUAChef de délégation

Eva Acevedo
Directora General
Instituto Nicaragüense de Tecnología
Agropecuaria INTA

Suppléant

Samuel Trejos Córdova
Cónsul General de la República de Nicaragua
en Panamá

PANAMAChef de délégation

Juan Carlos Rodríguez
Secretario General del Ministerio del
Desarrollo Agropecuario

Suppléants

Hermann E. Gnaegi
Director de Cooperación Internacional
Ministerio de Desarrollo Agropecuario

Ministerio de Desarrollo Agropecuario

Ariel Espino
Directo de Sanidad Vegetal

Rubén Serracín
Jefe
Departamento de Vigilancia Fitosanitaria

Pablo Moreno
Director de Salud Animal

Rocío Lezcano
Coordinadora de Planes y Programas de
Salud Animal

Cesar Maure
Director
Dirección de Cuarentena Agropecuaria

Kirian Cerceño
Subjefe
Dirección de Cuarentena Agropecuaria

Gabriel Buitrago
Jefe
Dirección de Cuarentena Agropecuaria en
Tocumén

Enso Rodríguez
Funcionario
Zona de Protección en el Area de Balboa

Gabriela Morales
Directora
Dirección de Política Comercial

Hildemarta Riera
Directora
Dirección del Desarrollo Rural

Rubén Quiroz
Planificador
Dirección del Desarrollo Rural

José Bosquez
Economista
Dirección del Desarrollo Rural

Domino González
Economista
Dirección del Desarrollo Rural

Edgar Serrano
Ingeniero Agrícola
Dirección del Desarrollo Rural

Ramón Isos
Ingeniero Agrícola
Dirección del Desarrollo Rural

Sebastián Mirones
Director de Agricultura

Ángel Carril
Jefe, Departamento de Frutales

Luis Aparicio
Director, Dirección de Ganadería

Ramón riera
Jefe, Programa de Especies Menores

David Guevara
Planificador
Dirección de Ganadería

Carlos Córdova
Director
Dirección de Unidad Ambiental

Gabriela Martiz
Asistente Técnica
Dirección de Unidad Ambiental

Agustín Zambrano
Asistente Técnico
Dirección de Unidad Ambiental

Esquiél Rodríguez
Director
Dirección de Reforma Agraria

Carlos Qvistgaard
Director
Dirección de Planificación

Jesús Guerra
Técnico
Dirección de Planificación

Jorge E. Cerrud S.
Secretario Técnico
Dirección de Secretaría Técnica

Jorge e. Ulloa
Director Administrativo
Dirección de Administración

Ingrid Rodríguez
Directora, Comunicación e Informática

Oriela González
Periodista

Boris Reyes
Camarógrafo

Instituto de Investigación Agropecuaria (IDIAP)

Julio Abrego
Director

Manuel de gracia
Director de Investigación Pecuaria y Agrícola

Instituto de Seguro Agropecuario (ISA)

Rubén Darío Campos
Director

Luis Cortez
Sub gerente general

Leandro Camarena
Gerente de Seguros Agrícolas, Ganadería y Forestales

Banco de Desarrollo Agropecuario (BDA)

Rigoberto Amaya
Director

Orlando Osorio
Sub Gerente Técnico

Omar Espinosa
Jefe de Planificación

Liberato Montenegro
Subgerente Ejecutivo de Crédito

Instituto de Mercado Agropecuario (IMA)

Delia García Ramírez
Directora

Oscar Mackay
Subdirector

Amarlis Gómez
Secretaria General

Domingo Saavedra
Analista de mercadeo

Ministerio de Salud

Franklin Vergara
Ministro de Salud

Eduardo Lucas Mora
Director General de Salud

Gabriel Cedeño Lam
Director de Asuntos Internacionales

Abraham Ducreux
Jefe Nacional
Departamento de Protección de Alimentos

Ruben Carcache
Médico veterinario

Ricardo Rodolfo Martinelli Melendez
Asesor legal

Joge Hassan
Director de la Región Metropolitana de Salud

Aracelis Vergara
Agrónoma, Protección de Alimentos

Alberto Vergara Salcedo
Médico Veterinario
Sub Jefe de Protección de Alimentos

Vielka Cedeño
Presidenta del Comité Nacional del Codex Alimentarius

Ministerio de Relaciones Exteriores

Guido Martinelli de la Togna
Embajador
Representante Permanente de Panamá ante la FAO

Tomas A. Guardia
Director General de Organismos y Conferencias Internacionales

Marena Benavides
Sub Directora General de Organismos y Conferencias Internacionales

Itza Broce
Jefa del Departamento del Medio Ambiente y Desarrollo Sostenible

Gerardo Vega
Ministro Consejero
Embajada de Panamá en Italia

Ministerio de la Presidencia

Gilma Ripol
Secretaria Nacional del Plan Alimentario y Nutricional

Asamblea Nacional de Diputados

Dalia Bernal
Presidenta de la Comisión de Ambiente

Autoridad de Recursos Acuáticos de Panamá (ARAP)

Diana Arauz
Administradora General de la Autoridad de Recursos Acuáticos de Panamá

Vielka Morales
Secretaria General

Bernardo Jaramillo
Director de Fomento

Ornaldo Bernal
Subdirector de Ordenación

Ana Garcia
Directora General de Investigación y Desarrollo

Anabieth Morales
Jefa de la Unidad Ambiental

Alpha Santamaría
Subdirectora de Recursos

Lisette Trejos
Veterinaria

Kathia Broce
Jefa del Departamento de Desarrollo

Ramon Diez
Abogado

Alfonso Martínez
Jefe, Departamento de Asistencia Técnica

Zedna Guerra
Jefa, Laboratorio de Molusco

Gustavo Collado
Biólogo Pesquero

Rozio Ramírez
Jefa, Departamento de Manejo Integral

Kenia Martínez
Abogada

Kriss Poveda
Directora General de Vigilancia

Autoridad nacional del Ambiente (ANAM)

Cynthia Deville
Unidad de Cambio Climático y de
Desertificación

Israel Torres
Unidad de Cambio Climático y Desertificación

Carlos Gomez
Funcionario de la Dirección de Gestión
Integrada de Cuencas Hidrográficas

Dalia Vargas
Funcionario de la Dirección de Gestión
Integrada de cuencas Hidrográficas

Félix Magallón
Funcionario de la Dirección de Gestión
Integrada de cuencas Hidrográficas

Joaquín Díaz
Funcionario de la Dirección de Gestión
Integrada de cuencas Hidrográficas

Ibelice Añino
Jefa del Departamento de Vida Silvestre y
Biodiversidad

Marina Gallardo
Funcionaria de la Dirección de Áreas
Protegidas y Vida Silvestre

Lissy Tapia
Jefa del Departamento de Ordenamiento
Territorial

Autoridad Panameña de Seguridad Alimentaria (AUPSA)

Alcides Jaén
Administrador General

Filiberto Fragos
Secretario General

Carmela Castilla
Jefa del Departamento de Evaluación
Sanitarias y Fitosanitarias

Sistema Nacional de Protección Civil (SINAPROC)

Arturo Alvarado
Director General
Soluciones Ambientales Tecnológicas

Hilel Cohen
Presidente

Gerardo Sandoya
Técnico de Investigación y Desarrollo

Colegio de Ingenieros Agrónomos de Panamá (CINAP)

Marco Moscoso
Presidente

Anibal Fosati
Secretario de Promoción y Superación
Profesional

Fany de Dominguez
Presidente, Capitulo de Panamá

PARAGUAY

Chef de délégation

Juan Carlos Ramírez
Embajador
Embajada de la República del Paraguay en
Panamá

Suppléant

Cristián Leguizamón
Primer Secretario
Embajada de la República del Paraguay en
Panamá

PÉROUChef de délégation

Gabriel García Pike
Embajador de Perú en Panamá

Suppléants

Eduardo Reusche
Ministro Consejero
Embajada del Perú en Panamá

Mario D'Andrea Rivera
Agregado Económico
Embajada del Perú en Panamá

RÉPUBLIQUE DOMINICAINEChef de délégation

Pedro Pablo Peña Cruz
Viceministro de Planificación Sectorial
Agropecuaria

Suppléants

Mario Arvelo Caamaño
Embajador
Representación Permanente de la República
Dominicana ante FAO, PMA y FIDA

Grecia Fiordalicia Pichardo
Embajadora
Embajada de la República Dominicana en
Panamá

Onelia Durán
Consejera
Embajada República Dominicana en Panamá

Marcos Martínez
Encargado del Departamento de Seguimiento
y Evaluación
Dirección General de Ordenamiento y
Desarrollo Territorial
Ministerio de Economía, Planificación y
Desarrollo

SAINTE-LUCIEChef de délégation

Hubert Emmanuel
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands, Forestry and
Fisheries

SURINAMEChef de délégation

Dew P. Jaddoe
Acting Permanent Secretary of the Ministry of
Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Alternate Head of Delegation

Suppléant

Ashmie Sheoratan-Jairam
FAO National Correspondent for the Ministry
of Agriculture, Animal Husbandry and
Fisheries Delegate.

TRINITÉ-ET-TOBAGOChef de délégation

Edwina Leacock
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Land and Marine
Resources

Suppléant

Patricia La Borde-Grant
Planning Officer III
Ministry of Agriculture, Land and Marine
Resources

Marlene Andrews
Planning Officer I
Ministry of Agriculture, Land and Marine
Resources

URUGUAYChef de délégation

Robert Frugoni
Director
Dirección General de Desarrollo Rural

Suppléant

Gimena Hernández
Segundo Secretario
Embajada de Uruguay en Panamá

VENEZUELAChef de délégation

Jorge Luis Durán Centeno
Embajador de la República Bolivariana de
Venezuela en Panamá

Suppléants

Gladys Urbaneja
Embajadora
Representante Permanente de la República
Bolivariana de Venezuela ante la FAO

Ramón Alfredo López Martínez
Ministro Consejero
Embajada de la República Bolivariana de
Venezuela en Panamá

Uraisi Troconis Sebrian
Primer Secretario
Embajada de la República Bolivariana de
Venezuela en Panamá

José Manuel Van Der Biest
Primer Secretario
Embajada de la República Bolivariana de
Venezuela en Panamá

Alexander Ojeda Mieres
Segundo Secretario
Embajada de la República Bolivariana de
Venezuela en Panamá

Lilian María Chirinos Lugo
Agregada para Asuntos Internacionales III
Embajada de la República Bolivariana de
Venezuela en Panamá

José Gregorio Torres
Asistente de Prensa
Embajada de la República Bolivariana de
Venezuela en Panamá

**OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES NON DESSERVIS
PAR LE BUREAU RÉGIONAL**

ESPAGNE

Paloma Cano
Jefe de Servicio
Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo

Laura López-Ortum Collado
Asesora Técnica
Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Cheryl Claus
International Relations Advisor
Foreign Agricultural Service USDA

SAINT-SIÈGE

Renato Volante
Permanent Observer of the Holy See to FAO

REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES**AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

Jorge Hendrichs
Section Head, Insect Pest Control

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)

Adrián Rodríguez
Chief, Unit of Agricultural Development

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Ladislao Rubio
Gerente de Programas de la División de América Latina y el Caribe

Joana Keitaanranta
Representante del FIDA en Panamá

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OPS/OMS)

Manuel Peña
Coordinator
Pan American Alliance on the Nutrition and Development

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Jaime Vallaura
Deputy Regional Director for Latin America and the Caribbean

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**BIOVERSITY INTERNATIONAL**

Marleni Ramirez
Regional Director

COMMUNAUTÉ ANDINE

Francisco Suasti
Responsable del Programa de Seguridad Alimentaria

COMMUNAUTÉ DES CARAÏBES (CARICOM)

Sergio Garcia
Programme Manager, Agriculture and Development
Directorate of Trade and Economic Integration

Desiree Field-Ridley
Adviser, Single Market and Sectoral Programmes

CONSEIL AGRICOLE D'AMÉRIQUE CENTRALE

Róger Guillén Bustos
Secretario Ejecutivo

Oscar Quesada
Coordinador del Plan de Apoyo a las Estrategias Regionales

CORPORACION ANDINA DE FOMENTO (CAF)

Juan Bernardo Requena
Director de Desarrollo Social

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Rafael Trejos
Director de Modernización Institucional

Lars Pira
Secretario de Relaciones Externas

Carlos Jara
Director de Desarrollo Rural Solstenible

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

Luis Barcos
Regional Representative of the OIE for the Americas

José Joaquín Oreamuno
Subregional Representative for Central America

James B. French
Director de Liderazgo Técnico y Gestión del Conocimiento

ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET DES ANIMAUX

Guillermo Alvarado Downing
Director Ejecutivo

Abelardo de Gracia
Representante del OISA en Panamá

Gisela Tapia
Oficial Sanitario en Panamá

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

Abigail Castro de Pérez
Executive Secretary for Integral Development

PARLEMENT LATINOAMÉRICAIN (PARLATINO)

Norma Calero
Asesora

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DES ONG/OSC POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (CIP)

Mario Aumada
Coordinador

Ariel Gonzalez
Secretario General-CGK

Nivaldo Ramos
Punto Focal Juventud

Jesús González
Delegado

Jorge Stanley
Punto Focal para Pueblos Indígenas

Inatoy Obaldía
Fiscal

Florencia Aróstica
Directora Nacional
ANAMURI

Jorge Peña Obaldía
Vocal

Perla Álvarez
Coordinadora Equipo Técnico
CONAMURI

Oscar Marroquín
Presidente
Confederacion de Pescadores Artesanales de
Centro America

Deidania López
Movimiento Juventud Kuna (MJK-CIP)

Francisco Guerrero
Miembro

Teovaldo Hernández
Secretario
Movimiento Juventud Kuna

Cairo Laguna
Presidente FENICPESCA/CONFEPESCA

Jorge Fedrick
Presidente

FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ÉCONOMIE FAMILIALE (FIEF)

Janice Maison
Vice President, Region of Americas

FEDERACION PANAMERICANA DE LECHERIA (FEPALE)

Eduardo Fresco León
Secretario General

ROTARY INTERNATIONAL

Mario Yee
Senior Rotary Leader

FAO

Luc GUYAU
Président indépendant du Conseil

Jacques DIOUF
Directeur général

Secrétariat de la Conférence:

José GRAZIANO DA SILVA
Sous-Directeur général
Représentant régional
pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Guilherme SCHUETZ
Secrétaire de la Conférence

Deodoro ROCA
Coordonnateur sous-régional pour l'Amérique
centrale
Fonctionnaire chargé des affaires de la
Conférence et chargé du programme du
Directeur général

Florita KENTISH
Représentante sous-régionale pour les
Caraïbes

Alejandro FLORES NAVA
Fonctionnaire chargé de l'équipe
multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud

Luis GOMEZ-OLIVER
Chargé des rapports

Germán ROJAS
Chargé de presse

Mitzi FABREGAT
Chargée des rapports, des communications et
de la documentation

Arquimedes PEREZ
Informaticien

Axelle MEYNART
Secrétaire du Directeur général et du
Président indépendant du Conseil

Denise WOLFF
Secrétaire du Sous-Directeur général /
Représentant régional pour l'Amérique latine
et les Caraïbes

Fonctionnaires:

Basharat ALI
Directeur
Bureau d'appui à la décentralisation

Boyd HAIGHT
Directeur
Bureau de la stratégie, de la planification et de
la gestion des ressources

Noel DE LUNA
Président du Comité de la sécurité alimentaire
mondiale

Cristina AMARAL
Chef du Service des opérations d'urgence -
Afrique, Amérique latine et Caraïbes

Fernando SOTO BAQUERO
Chef du Service d'appui à l'assistance aux
politiques

Tito DÍAZ
Oficial Principal de Producción y Sanidad
Animal

Salomón SALCEDO
Oficial Principal de Políticas

Juan Carlos GARCÍA CEBOLLA
Coordonnateur de l'Initiative « l'Amérique
latine et les Caraïbes libérées de la faim »

